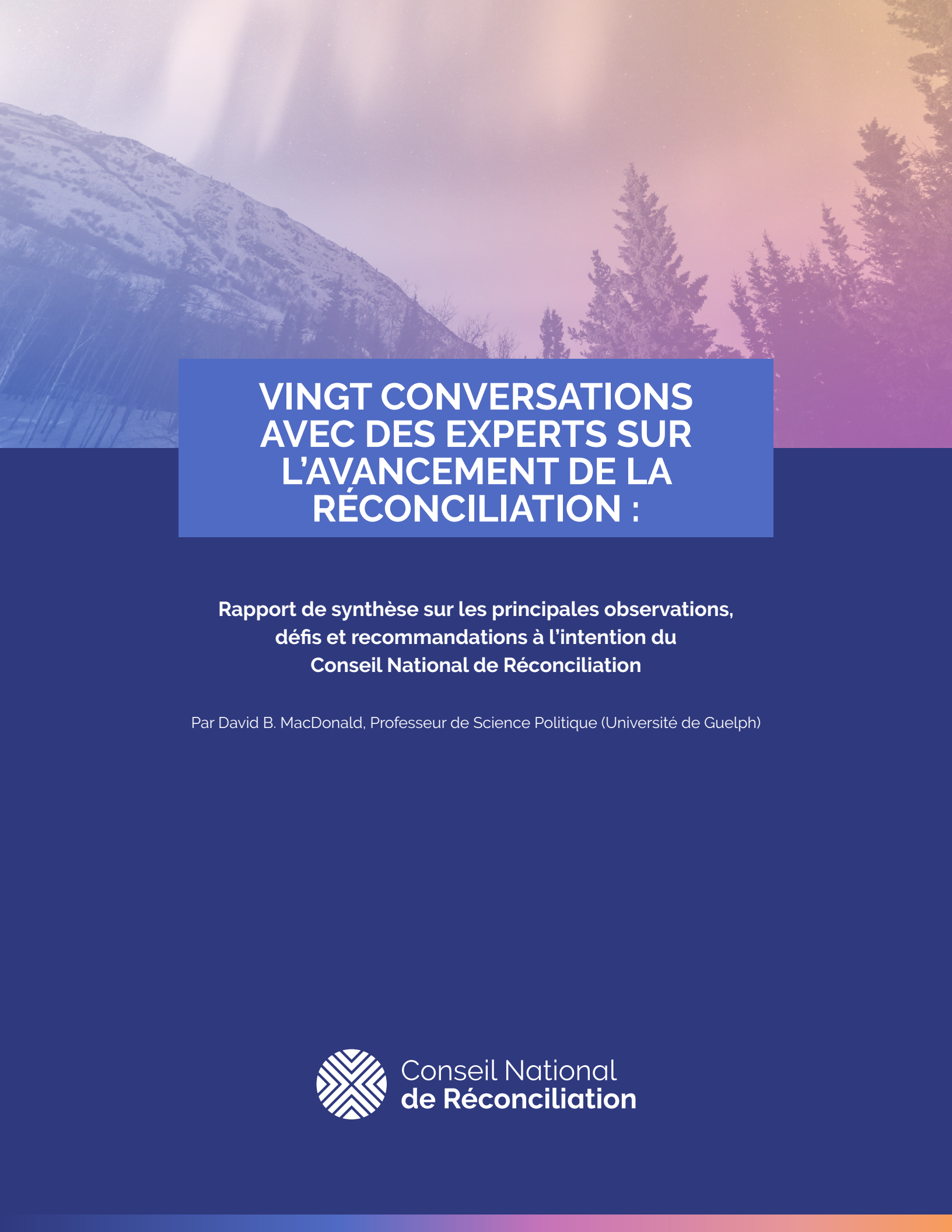




VINGT CONVERSATIONS AVEC DES EXPERTS SUR L'AVANCEMENT DE LA RÉCONCILIATION :

**Rapport de synthèse sur les principales observations,
défis et recommandations à l'intention du
Conseil National de Réconciliation**

Par David B. MacDonald, Professeur de Science Politique (Université de Guelph)



**Conseil National
de Réconciliation**



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport universitaire résume les principaux constats tirés de 20 experts autochtones et allochtones sur l'état actuel de la réconciliation au Canada, onze ans après la publication des rapports finaux de la Commission de Vérité et Réconciliation du Canada (TRC en anglais). Il est divisé en trois parties : la première porte sur certains progrès positifs en matière de réconciliation; la deuxième met en lumière une sélection de défis qui freinent les avancées; la troisième présente des recommandations à l'intention du Conseil National de la Réconciliation.

Les experts font état de progrès significatifs quant aux 94 appels à l'action de la TRC, mais aussi de stagnation et, dans plusieurs cas, de reculs, ainsi que de nouveaux défis à l'horizon. Le rapport commence par des éléments positifs : des changements normatifs, notamment une sensibilisation accrue du public aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis, à leurs histoires et à leurs cultures en général, et plus particulièrement aux séquelles des Systèmes des Pensionnats Indiens (IRS en anglais). Les experts signalent un recours plus répandu aux reconnaissances territoriales, des initiatives positives aux niveaux local et municipal, une mobilisation active de la société civile, ainsi que des améliorations générationnelles des connaissances et de l'ouverture à la réconciliation chez les élèves du primaire et du secondaire, ainsi que chez les étudiants universitaires et collégiaux. Les écoles et les universités font avancer la réforme des programmes et la recherche dirigée par des Autochtones à des rythmes variables. Les organismes de financement accordent de plus en plus la priorité aux savoirs Autochtones et à la recherche qui en découle. Des changements positifs ont également été apportés à l'architecture législative, notamment la création du Comité de partenariat Inuit-Couronne (ICPC), la mise en œuvre fédérale et en Colombie-Britannique de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (DNUDPA), l'adoption de la *Loi fédérale sur les Langues Autochtones*, la reconnaissance du génocide dans le système des Pensionnats Indiens, ainsi qu'une excuse officielle pour l'abattage des qimmiit (chiens de traîneau), accompagnée d'indemnités.¹ La TRC a également jeté les bases d'enquêtes subséquentes (comme le recommandaient ses appels à l'action), notamment l'Enquête Nationale sur les Femmes et les Filles Autochtones Disparues et Assassinées (MMIWG en anglais) et le Bureau de l'Interlocuteur Spécial sur les Enfants Disparus et les Sépultures Non Marquées (OSI en anglais). Les experts concluent, à l'issue de leurs entrevues, que la connaissance du colonialisme de peuplement, de la violence systémique et des héritages intergénérationnels des Pensionnats Indiens a nettement augmenté depuis 2015.²

1 Voir : <https://www.cbc.ca/news/politics/nunavik-sled-dog-slaughter-federal-compensation-1.7384345>

2 Pour un sondage récent d'Environics présentant des données quantitatives sur l'augmentation de la sensibilisation, voir : https://environicsinstitute.org/wp-content/uploads/2025/09/ENV_COT25_Canadians-on-Reconciliation-and-Relations-with-Indigenous-Peoples.pdf.



Toutefois, d'importants défis demeurent quant à la mise en œuvre de la vision de la TRC en matière de réconciliation. Les gouvernements, les Églises et les organisations de la société civile se sont principalement concentrés sur des mesures « douces » ou symboliques, telles que les commémorations, les reconnaissances territoriales, diverses formes de reconnaissance culturelle et une préoccupation pour l'égalité selon des paramètres souvent définis par les colons. L'éducation à la réconciliation demeure inégale, et l'on observe des résistances dans de nombreuses régions du pays. Un mouvement négationniste actif, déjà présent durant le mandat de la TRC, s'est désormais structuré davantage et s'est radicalisé. À tous les ordres de gouvernement, on constate une réticence à adopter des droits « durs », notamment la restitution des Terres Autochtones spoliées, l'autodétermination et un consentement Libre, Préalable et Éclairé (FPIC en anglais) véritable. Les Droits issus de Traités et les Droits Autochtones inhérents ont, dans bien des cas, été subordonnés à un programme de « réconciliation économique » axé sur l'extraction des ressources, qui met de côté les Droits issus de Traités ainsi que la santé des Premières Nations, des Inuits et des Métis sur leurs Territoires.

Les experts soulignent également des problèmes de sous-financement chronique et la fin ou l'annulation de programmes, notamment dans des domaines tels que les Femmes et les Filles Autochtones Disparues et Assassinées, les enfants disparus et les sépultures non marquées, la revitalisation des Langues Autochtones, le Principe de Jordan et les services de santé en général. Ces compressions aggravent les inégalités existantes dans des secteurs comme les soins de santé, le logement, l'éducation, la protection de l'enfance et la justice, y compris l'augmentation de la surincarcération des Autochtones. Les experts identifient des problèmes persistants liés au défaut des gouvernements fédéral et provinciaux de recueillir et de publier des données dans ces domaines. Sans transparence ni rapports réguliers, il est extrêmement difficile d'évaluer les progrès réalisés vers la réconciliation.

Les experts formulent de nombreuses recommandations à l'intention du Conseil, dont le fonctionnement indépendant et dirigé par des Autochtones est essentiel à l'avancement de la réconciliation. Ils sont clairs : le Conseil doit faire preuve de leadership et d'une vision audacieuse. Il doit promouvoir des conversations nationales sur la réconciliation et travailler avec tous les ordres de gouvernement afin d'obtenir des résultats concrets, de documenter les pratiques exemplaires et d'encourager l'adoption. Il doit contribuer à la mise en place de solides systèmes de mesure et de reddition de comptes, établir des critères d'évaluation définis par les peuples autochtones et collaborer avec les médias afin de favoriser la compréhension et un changement positif. Le Conseil doit contrer le négationnisme et promouvoir l'éducation à tous les niveaux et pour l'ensemble de la population canadienne, y compris les nouveaux arrivants. Il doit défendre les Premières Nations, les Inuits et les Métis, leurs communautés et leurs organisations, afin de promouvoir l'autodétermination selon des termes autochtones, notamment dans les domaines de la gouvernance, des soins de santé

et de l'éducation; par la revitalisation des langues; par la prospérité économique; par la restitution des Terres Autochtones; et par la restauration des systèmes de justice Autochtones. Il doit faire pression sur le gouvernement pour qu'il rétablisse le financement de l'ensemble des services destinés aux Autochtones et s'assurer que les fonds soient réinstaurés pour le travail essentiel de localisation des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, de prévention de la violence persistante à l'égard des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi que pour les travaux de recherche et de récupération liés aux enfants disparus. Il doit également promouvoir une large sensibilisation à la nécessité de préserver les dossiers des survivants issus du Processus d'évaluation indépendant (IAP en anglais), lesquels doivent être détruits en 2027. The Council must be open to evolving definitions of reconciliation that reflect changing times and must be willing to ground its understandings in First Nations, Inuit, and Métis-defined needs and visions. Reconciliation must also integrate the MMIWG Calls for Justice and OSI obligations alongside the Calls to Action. The Council should highlight best practices across all orders of government and serve as a strong, independent guide for all Canadians on how reconciliation can be achieved.

Le Conseil doit demeurer ouvert à des définitions évolutives de la réconciliation qui reflètent les réalités changeantes et accepter d'ancrer ses compréhensions dans les besoins et les visions définis par les Premières Nations, les Inuits et les Métis. La réconciliation doit aussi intégrer les Appels à la Justice issus de la MMIWG ainsi que les obligations du Bureau de l'interlocuteur spécial (OSI en anglais), parallèlement aux Appels à l'action. Le Conseil devrait mettre en valeur les pratiques exemplaires à tous les ordres de gouvernement et servir de guide solide et indépendant pour l'ensemble de la population canadienne sur les moyens de réaliser la réconciliation.



INTRODUCTION



Quel est l'état de la réconciliation au Canada, onze ans après la publication des rapports finaux de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (TRC en anglais) ?³ Le présent rapport de synthèse est issu d'entrevues menées auprès de 20 universitaires, leaders communautaires et praticiens autochtones et non autochtones, experts de divers aspects de la réconciliation. Ce rapport ne représente qu'une faible proportion des nombreux experts à l'échelle du pays qui possèdent une connaissance approfondie de ces enjeux cruciaux. L'auteur tient à remercier ces collègues pour leur générosité, leur temps et leur expertise, ainsi que pour leurs échanges sur l'état de la réconciliation. Tous ont formulé des critiques constructives et des suggestions sur la manière dont le Canada peut aller de l'avant à une époque où la réconciliation n'a progressé ni aussi rapidement ni aussi efficacement que beaucoup l'avaient espéré.

Ce rapport synthétise les principaux thèmes et les organise en trois grandes sections :

- La première partie évalue certains des héritages les plus positifs de la réconciliation depuis les rapports finaux de la TRC en 2015. De nombreux experts ont relevé des progrès dans certains domaines, tout en notant des reculs dans d'autres.
- La deuxième partie examine certains des défis apparus et persistants au cours de la même période. Elle propose également des pistes de solutions et des recommandations pour remédier à des problèmes largement créés par le gouvernement fédéral. Il est également souligné que les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux doivent eux aussi être disposés à faire leur part. Les Appels à l'Action de la TRC offrent des orientations aux gouvernements et à tous les secteurs de la société canadienne, rappelant que la réconciliation constitue une responsabilité collective et partagée.
- La troisième et dernière partie porte sur les rôles que le Conseil peut jouer à l'avenir. Les experts se sont montrés globalement optimistes quant au potentiel du Conseil à exercer un leadership dans l'avancement de la réconciliation et à tenir tous les ordres de gouvernement responsables, fédéral, provincial, territorial et municipal. Ils ont insisté sur le fait que l'indépendance du Conseil et sa capacité de rendre compte publiquement sans ingérence seront essentielles à sa crédibilité et à son impact à long terme.

3 Les rapports de la TRC sont accessibles ici : <https://nctr.ca/publications-and-reports/reports/#trc-reports>.



MÉTHODOLOGIE

En collaboration avec le Conseil National de la Réconciliation, l'auteur a dressé une liste de personnes susceptibles d'être interviewées et les a contactées en vue d'entrevues. Les experts ont été sélectionnés en fonction de leur expertise reconnue dans divers aspects des droits autochtones et de la réconciliation. Les entrevues ont eu lieu entre le 16 mars et le 23 avril 2026.

La méthodologie employée dans cette étude reposait sur un échantillonnage raisonné, selon lequel les personnes interviewées ont été sélectionnées parce qu'elles étaient « particulièrement bien informées ou expérimentées à l'égard d'un phénomène d'intérêt ». Leur « capacité à communiquer leurs expériences et leurs opinions de manière articulée, expressive et réflexive » constituait également un critère important.⁴ Les principes de Propriété, de Contrôle, d'Accès et de Possession (OCAP en anglais) ont été rigoureusement respectés dans le cadre de cette étude. Parmi les experts ayant accepté de participer aux entrevues, 14 sont Autochtones, 6 sont allochtones, 14 sont des femmes et 6 sont des hommes. L'auteur est un homme allochtone d'ascendance indo-trinidadienne et écossaise. Quatre experts contactés par l'auteur n'ont pas pu participer en raison d'autres engagements. Malheureusement, aucun expert Inuit n'a pris part au processus d'entrevue. Toutefois, l'auteur a bénéficié de conseils Inuits lors de la rédaction du présent rapport et a cherché à atténuer cette lacune en intégrant des sources secondaires provenant d'experts, d'organisations et d'études inuits. Ce rapport universitaire constitue une synthèse inaugurale, et l'objectif est de parvenir ultérieurement à une représentation plus complète des peuples et des perspectives des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Dans le rapport, l'appartenance autochtone, le cas échéant, ainsi que l'affiliation institutionnelle sont indiquées (entre parenthèses) lors de la première mention. Par la suite, seul le nom de famille est utilisé. De brèves notices biographiques de l'auteur et de l'ensemble des collaborateurs figurent à la fin du rapport. Cette synthèse couvre les principaux thèmes et recommandations issus de plusieurs centaines de pages de conversations transcrites. Il ne s'agit pas d'un bulletin de rendement des Appels à l'Action, ni d'une reproduction du type d'analyse systématique que l'on trouve sur le site d'Indigenous Watchdog.⁵ Le contexte de ces discussions était marqué par l'incertitude politique et économique actuelle, attribuable en partie à des changements politiques survenus au sud de la frontière. Les participants étaient conscients que le nouveau gouvernement fédéral, en place depuis avril 2025, a maintenu une certaine continuité tout en introduisant de nouvelles perspectives et politiques à l'égard des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi que des droits autochtones. Cela s'est traduit par des compressions budgétaires de plusieurs milliards de dollars et par la fin de

4 Palinkas, Lawrence A. et al., « Purposeful Sampling for Qualitative Data Collection and Analysis in Mixed Method Implementation Research », *Administration and Policy in Mental Health*, vol. 42, no 5 (2015), p. 533-544, doi : 10.1007/s10488-013-0528-y.

5 Des exemples sont accessibles ici : <https://www.indigenouswatchdog.org> Le Yellowhead Institute a également publié des rapports de suivi des Appels à l'Action; le plus récent date de 2023 et peut être consulté ici : <https://yellowheadinstitute.org/report/trc/>



nombreux programmes — c'est-à-dire des programmes volontairement arrivés à échéance ou abolis. Services aux Autochtones Canada, par exemple, pourrait subir une réduction de 3 milliards de dollars au cours du prochain exercice financier.⁶

L'écart en matière d'infrastructures entre les Premières Nations, les Inuits et les Métis, d'une part, et les colons, d'autre part, demeure extrêmement élevé, se chiffrant à des centaines de milliards de dollars.⁷ Les experts ont exprimé des préoccupations quant à l'accent mis par le gouvernement fédéral sur la « réconciliation économique », combiné à une prise en compte insuffisante, par l'ensemble des ordres de gouvernement, du droit au Consentement Libre, Préalable et Éclairé (FPIC en anglais).

L'auteur a cherché à limiter au minimum ses propres récits et interprétations afin de prioriser les voix des experts. Leurs analyses constituent l'ossature du présent rapport, offrant une évaluation rigoureuse, à la fois universitaire et ancrée dans les communautés, de l'état actuel de la réconciliation et de ce qui est nécessaire pour la faire progresser.

NOTE SUR LE LANGAGE

Le présent document adopte une approche fondée sur les distinctions, reconnaissant les Premières Nations, les Inuits et les Métis partout au Canada afin de respecter la diversité distincte de leurs identités, de leurs Droits et de leurs structures de gouvernance. À certains moments, le terme collectif Autochtone est également utilisé, et la terminologie originale est conservée lorsque des chercheurs sont cités directement.

6 Certaines discussions sur ces montants sont disponibles ici : <https://www.cbc.ca/news/indigenous/indigenous-budget-2025-9.6966648>; www.policyalternatives.ca/news-research/budget-cuts-by-stealth-letting-programs-sunset-to-cut-costs-wont-be-painless/; <https://www.cbc.ca/news/indigenous/mmiwg2s-program-funding-indigenous-women-9.7156396>. Plus précisément, des compressions de 3 milliards de dollars à Services aux Autochtones Canada sont prévues pour le prochain exercice, tel qu'indiqué dans son plan ministériel 2026-2027. The Hill Times précise toutefois que cela n'exclut pas l'ajout ultérieur de fonds par le gouvernement. Voir : <https://www.hilltimes.com/2026/03/23/indigenous-services-forecasts-a-grim-picture-with-3-billion-cut-sparking-concerns-of-widening-gaps-in-programming/496417/>.

7 Voir : <https://afn.ca/economy-infrastructure/infrastructure/closing-the-infrastructure-gap/infrastructure/>.



PARTIE 1 :

**Certains résultats positifs des appels à l'action
de la Commission de vérité et réconciliation**



CHANGEMENTS NORMATIFS

De nombreux experts ont relevé des changements normatifs positifs, bien que ceux-ci demeurent inégaux selon les régions du pays et les groupes d'âge. Plusieurs colons, à titre individuel, ainsi que des institutions allochtones ont approfondi leur éducation, leurs connaissances et leur compréhension des préjudices intergénérationnels causés par le système des Pensionnats Indiens. Dans de nombreux cas, des ponts d'empathie ont été établis entre les colons et les peuples des Premières Nations, inuits et métis, et un nombre croissant de colons comprennent mieux certains des nombreux effets négatifs du colonialisme de peuplement. Des concepts tels que le colonialisme de peuplement, le génocide culturel et le génocide, autrefois largement absents de la réflexion de nombreux Canadiens allochtones, sont aujourd'hui mieux compris. Plusieurs ont adopté ces concepts, tandis que d'autres les ont rejetés.

Crystal Gail Fraser (Gwichyà Gwich'in, professeure agrégée à l'Université de l'Alberta) observe une « croissance significative de la sensibilisation du public depuis 2016 et depuis le début de la TRC », ainsi qu'un « fort appétit chez les Canadiens pour comprendre ce qui s'est passé, la situation dans laquelle nous nous trouvons et ce que nous pouvons faire ». Fraser souligne aussi le succès d'outils de réconciliation destinés au grand public, comme la ressource coécrite *150 Acts of Reconciliation* (*150 Gestes de Réconciliation*), qui répondait « au besoin d'avoir une conversation, au quotidien, sur ce que quelqu'un peut faire ». Elle note : « Il faut que tout le monde s'y engage : y compris les personnes déjà bien au fait de la réconciliation, celles qui ne croyaient pas que la réconciliation était une responsabilité, ainsi que les nouveaux arrivants au Canada qui peuvent n'avoir reçu aucune formation sur les histoires Autochtones-Canadiennes. » En même temps, elle reprend une réflexion courante chez les spécialistes : « la sensibilisation ne se traduit pas systématiquement par des changements structurels. »

Pour Sheryl Lightfoot (Anishinaabe, professeure à l'Université de Toronto), il y a eu « une croissance importante à l'échelle du pays en matière de construction de relations plus solides et d'approfondissement des relations ». Les changements concrets comprennent « davantage de respect envers les Peuples Autochtones et une plus grande inclusion, pas toujours exactement de la manière souhaitée, mais l'intention est là ». Elle évoque un « changement normatif au cours de la dernière décennie » et un « changement culturel positif, même s'il reste beaucoup de travail à faire et que le risque de réaction négative demeure ». Elle propose une perspective sociétale large : « Il existe un désir sincère d'avancer sur cette voie dans de nombreux secteurs de la société, dans le travail des organisations non gouvernementales (ONG), dans les universités et au niveau communautaire. Il y a quinze ans, personne n'aurait pensé : "Quelle est la perspective autochtone sur ce que nous faisons ?" Aujourd'hui, cette question est plus présente que jamais. »



Tricia Logan (Métisse, professeure adjointe à l'Université de la Colombie-Britannique) a travaillé avec le Centre National pour la Vérité et la Réconciliation (NCTR en anglais) et au Centre d'Histoire et de Dialogue des Pensionnats Indiens (IRSHDC en anglais) de l'UBC.⁸ Elle se souvient avoir mené « beaucoup de sensibilisation publique, de recherche ou d'engagement du public », et avoir constaté de véritables changements de politiques ainsi qu'un environnement plus collaboratif.

Elle a travaillé avec des écoles, des fonctionnaires et « des églises, des groupes environnementaux, des entités corporatives comme des sociétés d'électricité ou des cabinets comptables, ainsi que des organismes gouvernementaux ». Logan relève des changements chez les fonctionnaires, prêts à reconnaître « ouvertement que leurs politiques ne fonctionnaient pas, qu'elles étaient souvent empreintes de racisme ou de violence envers les Peuples Autochtones, et qui cherchaient à les transformer ». Au sein de la société civile, elle a aussi observé des avancées en matière de réconciliation peu mesurées dans la littérature : « un engagement civique qui n'apparaît pas dans les indicateurs, comme des groupes de randonneurs, des groupes de Guides, des groupes de parents, d'enseignants, des groupes paroissiaux qui organisent des cercles de lecture ». Ces exemples mettent en lumière des activités de réconciliation se déroulant en dehors des structures gouvernementales formelles, un aspect important, mais souvent sous-déclaré, des progrès réalisés.

Ian Mosby (professeur agrégé à l'Université métropolitaine de Toronto) a constaté d'importants changements dès le début : « une reconnaissance plus large, au sein du public et des médias, de ce qui s'est passé : que les pensionnats étaient vraiment néfastes et constituaient une institution génocidaire ». Il souligne également « une acceptation culturelle plus large des récits autochtones de l'histoire canadienne, ce qui est très positif, et à laquelle on peut clairement attribuer un rôle central à la TRC ». La TRC a documenté en détail ce qui s'est produit dans le système des pensionnats (IRS) et « a clairement établi qu'il n'était plus possible de le nier ». Il note aussi une période de consensus entre les partis politiques sur le caractère profondément négatif du système des pensionnats (IRS) et sur la nécessité de l'expiation, menant même à « des résolutions multipartites reconnaissant le génocide ». Aujourd'hui, la situation est loin d'être idéale, et Mosby conclut que « le mot "réconciliation" a été profondément vidé de son sens ». Il observe toutefois que le travail de la TRC « demeure très respecté, peut-être même davantage depuis le décès de Murray Sinclair ». Pour lui : « À l'heure actuelle, les Appels à l'Action sont le meilleur outil dont nous disposons. »

8 Ces deux centres jouent un rôle clé dans la recherche et la sensibilisation communautaire liées au système IRS. Ils travaillent également en étroite collaboration avec les Survivants. Voir : <https://nctr.ca>; <https://irshdc.ubc.ca>.



Paulette Regan (chercheuse et praticienne non autochtone, ancienne Directrice de la Recherche à la Commission de vérité et réconciliation du Canada) a également réfléchi au fait que « onze ans plus tard, ce qui me frappe, c'est à quel point nous parlons encore de réconciliation ». Ce qui lui donne espoir, c'est que « tant de personnes demeurent engagées envers la réconciliation et apprennent à faire ce travail de manière décolonisante, et non recolonisante ». Dans un contexte plus large où « les formes matérielles et symboliques de réparations sont toutes deux essentielles à la réconciliation », il importe de ne pas « sous-estimer le pouvoir des gestes symboliques ». Elle observe, par exemple, que « la Journée Nationale pour la Vérité et la Réconciliation est une journée de réflexion et de commémoration qui rend hommage aux Survivants et informe le public sur l'histoire et l'héritage toujours vivant du système des pensionnats indiens ». Elle est claire sur le fait que le travail doit se poursuivre : « La désignation d'anciens pensionnats comme lieux historiques nationaux ou comme sites internationaux de conscience garantit aussi que l'éducation du public et la commémoration se poursuivent. »

Vanessa Watts (Mohawk et Anishinaabe, Six Nations de la Grand River, professeure agrégée à l'Université McMaster) souligne une plus grande attention médiatique portée aux enjeux Autochtones, notant « beaucoup plus d'intérêt pour ces questions, et d'une manière assez surprenante. De façon peut-être cynique, je me disais qu'après quelques années, cela passerait. » Si certains sujets se sont effectivement essouffés, « il demeure, au niveau des médias, un intérêt à consulter des experts Autochtones et à couvrir les enjeux Autochtones, ce que je suis très heureuse de constater. »

Pour David Newhouse (Onondaga, professeur émérite à la Chanie Wenjack School for Indigenous Studies de l'Université Trent), il est essentiel de comprendre deux changements structurels fondamentaux : « Le premier est l'idée de Nation, de Nation Autochtone. Le second est celle de Gouvernement Autochtone. Quand j'observe le pays et les discours des dirigeants politiques non Autochtones, je constate qu'ils commencent à reconnaître les Nations et les gouvernements. » Il souligne aussi la reconnaissance croissante des systèmes de Savoirs Autochtones « comme une catégorie distincte de connaissances, dans divers domaines, l'environnement, le climat, la santé, l'économie, l'éducation, ce qui constitue un changement fondamental par rapport aux années 1970, où nos savoirs étaient jugés inutiles. »

La réconciliation au sein des familles et des communautés Autochtones a sans doute été, dans bien des cas, le changement le plus marquant. Le plus de progrès vers la réconciliation, observe Rachel Yacaaʔat George (nuučaanuʔ, Professeure Adjointe à l'Université de Victoria), « s'est produit là où des relations préexistantes étaient déjà en place. Si l'on pense la réconciliation comme la réparation d'une relation, j'ai vu beaucoup de guérison entre membres d'une même famille, et c'est l'un des travaux les plus importants qui soient en cours. »



Pour Katherine Starzyk (professeure à l'Université du Manitoba), le changement le plus important concerne « la prise de conscience des pensionnats indiens en particulier, et la compréhension qu'ils ont été nuisibles et que le gouvernement a parfois fait, ou continue de faire, des choses préjudiciables. » Malinda Smith (Vice-Présidente Associée à la Recherche et Professeure à l'Université de Calgary) note également une sensibilisation accrue des colons et colonisatrices aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis, « ouvrant des champs de connaissances qui, selon moi, étaient jusqu'ici relégués aux marges. » Dans de nombreux cas, on observe une acceptation croissante du leadership Autochtone en recherche, en politiques publiques et dans le discours public.

LE RÔLE DES COMMUNAUTÉS LOCALES DANS L'ÉVOLUTION DES NORMES

Les communautés locales peuvent souvent jouer un rôle inestimable dans l'avancement de la réconciliation, et il serait utile que le Conseil crée une base de données des initiatives communautaires de réconciliation à l'échelle du pays afin de compiler et de comparer les pratiques exemplaires et de formuler des recommandations. George souligne des changements au niveau municipal comme indicateurs significatifs de progrès, citant des changements de noms et l'installation de signalisation Autochtone à Port Alberni et à Victoria. La Nation Songhees, par exemple, « a fait beaucoup en matière de mise en place de nouvelle signalisation, [notamment] dans le Port Intérieur de Victoria, qui met en valeur l'importance de ces lieux pour le peuple Songhees. » Bien que cela puisse sembler être de « petites choses » pour certains, elle insiste sur le fait qu'elles sont vraiment importantes et qu'il devrait y en avoir davantage. » George cite précisément l'exemple de Port Alberni, qui « travaille à intégrer davantage la langue nuučaan̓ut dans l'espace urbain, y compris dans les noms de rues. Cela inclut de nouvelles rues et des démarches pour changer des noms de rues associés à des personnes ayant causé des torts précis, comme A. W. Neill, qui était agent des Affaires Indiennes. Ainsi, de petites actions à ces niveaux ont une portée réelle. Il a simplement fallu énormément de temps. »

Andrew Woolford (chercheur d'origine non autochtone, Professeur à l'Université du Manitoba) offre un exemple concret d'une « expérience positive marquante ». Des Survivants du Pensionnat d'Assiniboia (Winnipeg) ont formé un groupe communautaire Legacy Group afin de créer un site patrimonial et d'organiser des événements publics et des retrouvailles. Il note « un réel empressement parmi les membres du quartier River Heights à en apprendre davantage sur l'école. Beaucoup ignoraient son existence, et la réconciliation les a sensibilisés à cette histoire, les rendant peut-être, pour certains du moins, un peu plus ouverts à l'idée de s'y intéresser. »

Sean Carleton (historien non Autochtone et chercheur en études Autochtones à l'Université du Manitoba) offre un exemple parlant du degré d'avancement atteint par la culture de la réconciliation



dans certaines régions : « Quand je vais aux matchs des Winnipeg Jets, ils commencent par une reconnaissance du territoire et une déclaration expliquant pourquoi la réconciliation est importante. Et tout le monde applaudit. C'est une composante importante de l'identité civique à Winnipeg. » Pour Carleton, il existe à la fois des défis et des raisons d'être optimiste quant à l'évolution des relations, à mesure que les gens prennent conscience des traités rompus, des injustices historiques et de leurs effets persistants sur la société contemporaine. Paulette Regan souligne l'importance du caractère multidimensionnel et impliquant de multiples acteurs de la réconciliation dans la société canadienne : « Les commissaires de la Commission de Vérité et Réconciliation (TRC) ont lancé des Appels à l'Action destinés à tout le monde. L'un des grands succès et héritages de la TRC, c'est que chacun et chacune peut trouver un appel à l'action qui s'applique à sa situation, à sa famille, à sa communauté, à son école, à son milieu de travail ou à son lieu de culte. »

À Peterborough, Newhouse souligne qu'au niveau municipal, on a « nommé pour la toute première fois un Agent de la Réconciliation Autochtone », une personne de la communauté capable de rassembler les gens autour d'un dialogue, « parce que les gens ne savent pas quoi faire ». Il note également la multiplication des instances consultatives Autochtones au sein des institutions publiques : « le désir d'inclure des Aînés dans les processus décisionnels des organisations, Autochtones comme non Autochtones, des conseils consultatifs partout. Via Rail a un conseil consultatif Autochtone. CBC a aussi un Conseil Consultatif Autochtone. »

ENQUÊTES ET INVESTIGATIONS AU-DELÀ DE LA TRC

La TRC a également contribué à jeter les bases d'enquêtes ultérieures qui ont enrichi les connaissances du Canada sur les Premières Nations, les Inuits et les Métis, ainsi que sur leurs expériences continues du colonialisme de peuplement, du racisme structurel et du génocide. En particulier, la création de l'Enquête Nationale sur les Femmes et les Filles Autochtones Disparues et Assassinées⁹ (2016–2019) et du Bureau de l'Interlocuteur spécial Indépendant sur les Enfants Disparus et les Sépultures Non Marquées¹⁰ (2022–2025) constitue des jalons majeurs découlant directement de l'influence de la TRC et de ses Appels à l'Action. Fraser a recensé plusieurs projets sans précédent, « énormes », « uniques dans une vie », dont l'Enquête Nationale et ses appels à la justice, les révélations publiques de sépultures non marquées, les excuses du pape François et la création du OSI. Watts cite également l'Enquête Nationale comme une étape clé du parcours vers la réconciliation et souligne l'importance des augmentations du financement en matière de protection de l'enfance, tout en les replaçant dans le contexte de décennies de travail extrêmement ardu mené

9 Voir ici leurs rapports finaux : <https://www.mmiwg-ffada.ca>.

10 Voir ici leurs rapports finaux : <https://osi-bis.ca/osi-ressources/reports/>.



par des organisations autochtones de défense des droits, notamment la First Nations Caring Society et l'Assembly of First Nations.

Un autre jalon a été franchi en octobre 2022, lorsque la Chambre des Communes a reconnu le génocide dans le système des Pensionnats Indiens par l'adoption d'une motion non contraignante exprimant la volonté de la Chambre.¹¹ Le Musée canadien pour les Droits de l'Homme et des associations professionnelles, comme l'Association Canadienne d'Histoire, ont également reconnu ce génocide.

Un jalon supplémentaire a été atteint en novembre 2024, lorsque le gouvernement fédéral a présenté des excuses officielles pour l'abattage arbitraire et traumatisant de milliers de qimmiit (chiens de traîneau) au Nunavik durant les années 1950 et 1960.¹² Ces excuses sont survenues plus de dix ans après les rapports de la Commission de Vérité du Qikiqtani (QTC) (2013–2014), qui ont établi clairement l'existence de ces abattages perpétrés par la RCMP et d'autres agents gouvernementaux, des membres des forces armées et d'autres acteurs, notamment à la suite de l'« Ordonnance Concernant les Chiens ».¹³ La Commission du Qikiqtani a observé que « les qimmiit étaient essentiels à la vie des Inuits sur le territoire. Le soin et la gestion d'un attelage de chiens faisaient partie intégrante de la culture inuite, de la vie quotidienne, du passage à l'âge adulte et de la survie ». Auparavant, en 2010, le gouvernement fédéral avait présenté des excuses officielles pour le transfert forcé de familles inuites d'Inukjuak et de Pond Inlet vers Resolute Bay et Grise Fiord dans les années 1950.¹⁴

UNE ARCHITECTURE LÉGISLATIVE EN ÉVOLUTION

Un autre développement positif réside dans l'« architecture législative » construite autour de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (DNUDPA en anglais). Pour Lightfoot, « les Appels à l'action de la TRC étaient d'une grande clarté sur certaines questions structurelles majeures liées à la mise en œuvre législative de la Déclaration au Canada ; cette architecture législative a constitué une grande victoire ». Elle souligne que la loi fédérale mettant en

11 Les détails peuvent être consultés ici : <https://globalnews.ca/news/9232545/house-of-commons-residential-schools-canada-genocide/>.

12 Les excuses officielles peuvent être consultées ici : <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/eng/1732300419996/1732300456676>

13 Pour une analyse approfondie, voir : Qikiqtani Truth Commission, Reports and Special Studies 1950–1975, Rapport final de la QTC: Achieving Saimaqatigiingniq (Association inuite du Qikiqtani, avril 2014). La QTC a observé : « Les qimmiit étaient essentiels à la vie des Inuits sur le territoire. Les soins et la gestion d'un attelage de chiens faisaient partie intégrante de la culture Inuite, de la vie quotidienne, du passage à l'âge adulte et de la survie. » Voir : https://www.qtcommission.ca/sites/default/files/public/thematic_reports/thematic_reports_english_final_report.pdf et Qimmiliriniq : les chiens de traîneau inuits dans la région du Qikiqtani, Commission de vérité du Qikiqtani : Histoires communautaires 1950–1975, Association inuite du Qikiqtani, avril 2013. Voir aussi : https://www.qtcommission.ca/sites/default/files/public/thematic_reports/thematic_reports_english_qimmiliriniq.pdf

14 Voir : <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/eng/1100100016115/1534786491628>



œuvre la DNUDPA, ainsi que la loi provinciale de la Colombie-Britannique sur la Déclaration des Droits des Peuples Autochtones (DRIPA en anglais)¹⁵, ont déjà influencé les tribunaux, qui s'en sont servis « comme prisme d'interprétation de l'article 35 ». L'article 35 de la Loi Constitutionnelle de 1982 reconnaît et confirme les « Droits Existants Ancestraux ou issus de traités, des peuples Autochtones du Canada ».¹⁶ Cette évolution « a été incroyablement forte, et probablement plus rapide et plus profonde que ce à quoi la population était prête ». De son côté, Regan souligne que « la vision audacieuse de la TRC en matière de réconciliation, fondée sur la reconnaissance et la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies, ainsi que sur la législation subséquente au niveau fédéral, en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest, est véritablement novatrice. De nombreux gouvernements municipaux ont également adopté des politiques et des initiatives de réconciliation ». Malinda Smith a formulé des observations similaires.

Pour Jeremy Patzer (Métis et Sauteaux, professeur agrégé à l'Université du Manitoba), la mise en œuvre de la DNUDPA signifie qu'« il existe des points d'accès à la Déclaration, notamment en lien avec les traités, le Consentement Libre, Préalable et Éclairé, la consultation des Peuples Autochtones, ainsi que des articles portant sur les Droits Autochtones liés au territoire et aux enjeux fonciers ». Patzer souligne que les appels à l'action 43 et 44 établissent un lien direct avec la DNUDPA, en exhortant les gouvernements à « adopter et mettre en œuvre pleinement la Déclaration des Nations Unies » et à « élaborer un plan d'action national, des stratégies et d'autres mesures concrètes afin d'atteindre les objectifs de la Déclaration ». Il décrit ces appels comme un « point d'ancrage » permettant de situer la réconciliation au Canada dans un cadre juridique international plus large.

Karine Duhamel (Indian Band de Red Rock, ancienne directrice de la recherche à l'Enquête Nationale sur les Femmes et les Filles Autochtones Disparues et Assassinées) observe que la DNUDPA peut servir de cadre structurant pour l'ensemble du programme de réconciliation : « les résultats que nous cherchions à atteindre, ainsi que toutes les recommandations issues de divers rapports, étaient rassemblés comme état final dans la DNUDPA ». Il est toutefois clair qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Fraser exhorte le gouvernement à « mettre pleinement en œuvre la DNUDPA », la désignant comme l'une des priorités à long terme les plus urgentes, au même titre que la réforme de la Loi sur les Indiens, la mise en œuvre des traités et la réforme du système de protection de l'enfance. La Déclaration n'a pas encore été pleinement mise en œuvre, et l'on observe un recul en

15 Pour la Loi sur la DNUDPA, voir : https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_E_web.pdf. Details of the federal enabling law can be found here: <https://www.justice.gc.ca/eng/declaration/about-apropos.html#:~:text=The%20United%20Nations%20Declaration%20on%20the%20Rights,Indigenous%20peoples%2C%20communities%2C%20industry%2C%20and%20all%20Canadians>. La DRIPA de la Colombie-Britannique peut être consulté ici : <https://www.bclaws.gov.bc.ca/civix/document/id/complete/statreg/19044>.

16 Voir : <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/const/page-12.html>



Colombie-Britannique, où le gouvernement provincial tente de modifier ou de suspendre certains éléments de la DRIPA. George observe : « Il est prudent de se demander si les engagements sociétaux envers la réconciliation sont réellement substantiels lorsqu'ils peuvent être écartés aussi facilement. » Si l'objectif est de faire avancer la réconciliation « de la manière demandée par les Peuples Autochtones (y compris la restitution des terres et de l'eau), et conformément aux appels à l'action de la TRC en cohérence avec la DNUDPA, ces mesures qui ralentissent ou entravent complètement les progrès réalisés font surgir de sérieux signaux d'alarme quant à ce qui pourrait advenir à l'avenir dans une ère dite "post-woke". »

En effet, ce qui semblait constituer de réels progrès prend désormais d'autres dimensions, avec des visions concurrentes quant à la manière dont l'exercice des droits autochtones peut entrer en contradiction avec les affirmations de la souveraineté de la Couronne. Patzer compare cette situation à « deux trains lancés à pleine vitesse l'un vers l'autre ». Il reconnaît les engagements législatifs pris par les gouvernements fédéral et de la Colombie-Britannique, mais se dit préoccupé par le manque d'intérêt réel des gouvernements pour l'obligation de consulter. À la place, ceux-ci ont adopté une approche axée sur « l'extraction des ressources, la réduction des formalités administratives et une mobilisation totale en faveur du développement des ressources ». Il prévient : « Cela pourrait créer une poudrière susceptible de déboucher sur des conflits intenses. »

RECONNAISSANCE DES LANGUES AUTOCHTONES

Plusieurs spécialistes ont évoqué la *Loi sur les Langues Autochtones* (2019) comme une avancée potentielle — mais pas encore pleinement concrétisée — pour la protection, la revitalisation et la promotion des langues autochtones. La création du Bureau du Commissaire aux Langues Autochtones¹⁷ constitue également un jalon possible (Smith; Watts). Bien que certains financements gouvernementaux aient été accordés, ceux-ci demeurent inconstants et pas nécessairement ciblés vers les efforts communautaires. Watts souligne l'asphyxie financière des programmes de revitalisation linguistique et culturelle : « Des langues continuent de disparaître dans certaines communautés », malgré l'existence d'un commissaire aux langues Autochtones et d'une Journée des langues Autochtones.

Dans sa communauté d'origine de Deshkan Zibiing (Première Nation des Chippewas de la Thames), Eva Jewell (Anishinaabe, Professeure agrégée à l'Université Métropolitaine de Toronto) rédige la « stratégie en matière de culture, de langue, de patrimoine et de bien-être » de sa Première Nation.

¹⁷ La Loi peut être consultée ici : <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/i-785/index.html/>. Le site web du Bureau du Commissaire aux Langues Autochtones peut être consulté ici : <https://commissionforindigenoulanguages.ca>.



Elle décrit un programme linguistique « chroniquement sous-financé », puisant historiquement dans le « même bassin de financement que les loisirs, le sport, etc. ». Elle s'inquiète de « la compartimentation de ce que nous sommes, du cœur même de notre identité Anishinaabe, morcelée entre différents fonds de financement ». Jewell demeure toutefois optimiste à certains égards quant à la revitalisation linguistique et au mouvement culturel de sa Première Nation, qui sont « très forts » dans le centre de la petite enfance où la langue est enseignée. Cependant, ce soutien diminue fortement à l'école primaire, à seulement 10 à 15 minutes par jour, en raison de l'accent mis sur le programme provincial. Le « sous-financement chronique de l'éducation » constitue une préoccupation majeure, et « il n'a jamais été question d'autodétermination en matière d'éducation, puisque le financement de nos écoles primaires est conditionnel à la prestation adéquate du programme provincial ». Ses observations rejoignent ses travaux de recherche, qui portent sur « la manière dont les pressions de la société coloniale de peuplement nous empêchent de reproduire socialement nos propres mondes, et comment nos efforts quotidiens, souvent assumés par les femmes, dans les familles et dans le soin aux enfants, mènent à une participation à demi engagée aux systèmes coloniaux, parce que nous avons une tâche plus grande encore : reconquérir qui nous sommes ».

Smith soutient que si « des pays européens peuvent avoir trois ou quatre langues officielles, la Suisse en a quatre, la Belgique trois, le Luxembourg trois, et que l'Afrique du Sud peut en avoir onze, même si elle fonctionne principalement dans quelques-unes », alors le Canada devrait franchir une étape beaucoup plus ambitieuse en matière de financement et de promotion des langues Autochtones. Pour dépasser un bilinguisme officiel enraciné dans deux cultures colonisatrices, les langues Autochtones doivent bénéficier d'une reconnaissance adéquate. À titre d'exemple, la maîtrise de l'Inuktitut par des dirigeantes Autochtones comme l'ancienne gouverneure générale Mary Simon devrait être célébrée plutôt que dénigrée. Smith évoque le « traitement indigne » réservé à Simon en ligne et demande : « Si vous traitez la gouverneure générale de cette façon, à quoi devons-nous nous attendre, comment allez-vous traiter les enfants Autochtones ? » La voie à suivre consiste à élargir l'usage officiel des langues Autochtones. Sous le gouvernement de Justin Trudeau, par exemple, certains communiqués officiels, se souvient Smith, « étaient traduits, parfois en trois langues, incluant quelques langues autochtones comme l'Inuktitut et le Cri. Les annonces officielles paraissaient dans plusieurs langues, y compris des langues Inuites. Et alors, qu'en est-il du Mohawk ? Qu'en est-il du Cri ?



AMÉLIORER LA SENSIBILISATION : L'ÉDUCATION ET LA RÉCONCILIATION DE LA MATERNELLE À LA 12^e ANNÉE (M-12)

Plusieurs experts ont cité des avancées positives dans la manière dont les enfants sont éduqués au sujet de la réconciliation. Fraser souligne l'importance particulière des progrès réalisés dans le Nord : « Les Territoires du Nord-Ouest sont largement reconnus comme la première administration à avoir intégré l'histoire des Pensionnats Autochtones au programme d'études du secondaire en 2014. » Ces progrès comprennent des initiatives éducatives communautaires, comme le Cercle We Always Remember (WAR), un groupe de défense des droits à Yellowknife. Ce Cercle était « à l'origine un groupe créé pour mettre en œuvre un appel à l'action, soit l'érection d'un monument commémoratif des pensionnats dans la capitale, Yellowknife », et il « a depuis pris de l'ampleur et œuvré à l'avancement d'objectifs plus larges d'éducation publique ». Fraser observe : « Cinquante pour cent de la population est composée de Premières Nations, d'Inuits et de Métis; il y a donc une conversation publique beaucoup plus ouverte et robuste à ce sujet que dans le sud du Canada. Il est beaucoup plus facile d'accéder aux perspectives Autochtones et de les placer au premier plan. »

Fraser met également en lumière l'histoire particulière du Nord en lien avec les pensionnats : « Les enfants étaient souvent envoyés à des milliers de kilomètres de leurs communautés d'origine. Il n'y a que deux réserves dans l'ensemble des T.N.-O., ce qui crée un contexte très différent de celui d'autres régions du Canada. De plus, les pensionnats étaient parfois très éloignés des communautés d'origine, et les enfants Autochtones qui y étaient institutionnalisés provenaient de populations diverses : Premières Nations, Inuits et Métis. » Le volume de la TRC portant sur les expériences inuites et nordiques a relevé des histoires distinctes, tout en soulignant certaines similitudes, notamment l'enlèvement coercitif des enfants, le sous-financement chronique entraînant de graves problèmes de santé, les abus physiques et sexuels généralisés dans certains foyers (comme le Grollier Hall et le Turquetil Hall à Inuvik et à Chesterfield Inlet, par exemple), ainsi que la suppression des langues et des cultures au profit de l'anglais et, parfois, d'une éducation en français.¹⁸

Ces exemples renforcent la réalité selon laquelle l'histoire du colonialisme de peuplement varie d'une province et d'un territoire à l'autre, tout comme l'enseignement de cette histoire diffère selon les régions du pays. À l'UBC, Logan note un effet de cohorte frappant chez les nouveaux étudiants universitaires qui ont participé à des programmes scolaires complets axés sur la réconciliation. Elle remarque que l'écart dans « leur sensibilisation, leurs connaissances et leur vocabulaire autour de la réconciliation et des pensionnats » est « très marqué entre les étudiants et le personnel enseignant, parce qu'ils ont eu cela comme partie intégrante de leur parcours scolaire ». Elle établit un lien direct

18 Le Rapport TRC, The Inuit and Northern Experiences, peut être consulté ici : https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/01/Volume_2_Inuit_and_Northern_English_Web.pdf/.



avec le travail de longue date autour de la Journée du Chandail Orange¹⁹ et de la Journée Nationale de la Vérité et de la Réconciliation. Logan souligne que la Fédération des enseignants de la Colombie-Britannique a été l'une des premières à adopter une éducation axée sur la réconciliation, ce qui a mené à « des changements réels et durables, notamment l'enseignement des langues et des cultures, des cours de langues Autochtones, [et] des refontes complètes des programmes d'études Autochtones parallèlement aux Appels à l'Action ».

George, s'appuyant sur son expérience d'éducatrice, constate un changement générationnel et une augmentation « du niveau de compréhension que les élèves apportent en classe en ce qui concerne l'histoire autochtone et l'état d'avancement de la réconciliation ». Pour elle, un point tournant a peut-être été atteint, « où nos efforts en matière d'éducation font une différence, et où les élèves, les jeunes et les enfants développent des perspectives beaucoup plus informées et différentes ». Woolford observe depuis Winnipeg : « Les étudiants arrivent dans ma classe avec une plus grande conscience du colonialisme au Canada et de certains de ses préjugés. » Il voit une « forme de sensibilisation de base à l'ère des pensionnats », tout en reconnaissant que « ce n'est pas une sensibilisation parfaite ». Également basé à Winnipeg, Carleton affirme : « Je travaille avec des enseignants partout au pays... et nous discutons du négationnisme des pensionnats et d'autres enjeux. » Il note que, « lorsque je parle avec des enseignants dans chaque province, partout, ils sont convaincus de l'importance de la vérité et de la réconciliation, de la nécessité de changer la manière dont les élèves apprennent, non seulement dans leur classe, mais aussi en ajustant les programmes, en élaborant de nouvelles ressources et du nouveau matériel éducatif, afin que le changement générationnel ne s'estompe pas facilement ».

Dans le contexte de l'Ontario, Newhouse et Watts offrent tous deux des perspectives sur les avancées en éducation. Pour Newhouse : « Les écoles primaires et secondaires, les universités et les collèges font un travail remarquable pour éduquer les gens sur la vérité, parce que si l'on ne confronte pas la vérité et qu'on ne la comprend pas, on ne peut jamais s'engager dans la réconciliation. » Watts observe chez les nouveaux étudiants universitaires « un intérêt et une sensibilisation beaucoup plus grands lorsque je vois arriver les étudiants de première année. En sortant du secondaire, ils sont intéressés, ils posent des questions, leur base de connaissances est plus large. » Elle compare l'intérêt et les connaissances des étudiants dans son cours d'introduction avant et après les Appels à l'Action : « J'ai constaté une différence nette entre les années précédant les appels à l'action et leur publication, tant en ce qui concerne l'intérêt des étudiants que... leur rôle, je suppose, dans la réconciliation. »

19 Détails sur la Journée du Chandail Orange peuvent être consultés ici : <https://orangeshirtday.org>



MISES EN GARDE IMPORTANTES CONCERNANT L'ÉDUCATION

Malgré certains aspects positifs, de nombreux répondants ont également souligné des problèmes. Comme le note Watts en Ontario, dans les écoles de la maternelle à la 12^e année, les enseignants non Autochtones manquent souvent de ressources et de liens communautaires pour enseigner adéquatement, ce qui entraîne une « réémergence dommageable d'une pan-Indigénéité », où les cultures Autochtones risquent d'être homogénéisées dans une mosaïque multiculturelle qui ignore les Droits et les histoires distincts des peuples Autochtones.

Jewell, pour sa part, a clairement indiqué que, puisque les provinces contrôlent en grande partie l'éducation, il existe d'importantes différences entre les priorités locales et provinciales. Cela peut se traduire, en pratique, par un soutien curriculaire moindre pour les histoires et les langues autochtones. Carleton évoque le caractère fortement contextuel de l'éducation M-12. Dans certaines régions, l'éducation à la réconciliation fait face à une vive opposition et dépend de la bonne volonté des provinces qui élaborent les programmes et des conseils scolaires locaux qui les mettent en œuvre. Dans des régions conservatrices ou très religieuses (comme la « ceinture biblique » du Manitoba), des parents ont retiré leurs enfants de l'école lors de la Journée du Chandail Orange en signe de protestation, démontrant un rejet localisé du programme. Les différentes régions du pays se trouvent « à des stades différents du parcours de la réconciliation ». Alors que Winnipeg affiche « beaucoup d'espoir et d'optimisme », l'Alberta connaît « un mouvement séparatiste actif qui ne comprend pas les fondements juridiques des traités », et la Colombie-Britannique vit « une relation politique de plus en plus empoisonnée par le racisme anti-Autochtone et le négationnisme des pensionnats ». Carleton soutient que le gouvernement ne peut pas « simplement dire depuis Ottawa à quoi ressemblera la réconciliation et présumer que cela sera adopté ».

DES INVESTISSEMENTS MAJEURS MAIS INÉGAUX : LES UNIVERSITÉS ET LA RÉCONCILIATION

De nombreux experts se sont exprimés positivement au sujet de certaines avancées au niveau postsecondaire. Newhouse décrit les engagements institutionnels substantiels pris par les universités en matière de réconciliation, notamment des stratégies Autochtones « élaborées en consultation avec leurs communautés locales ». Ces changements comprennent « des conseils consultatifs Autochtones. Certains ont également intégré des Aînés. Ils ont modifié les programmes d'études. Ils ont embauché du corps professoral Autochtone ».

Smith explique que l'Université de Calgary « élabore un plan de mise en œuvre de la recherche Autochtone, conforme aux principes de Propriété, de Contrôle, d'Accès et de Possession (OCAP en anglais). Il comprend la souveraineté des données Autochtones ». Gabel, s'exprimant depuis



McMaster, souligne l'évolution de l'enseignement supérieur grâce aux embauches groupées, avec « des discussions sur le caractère obligatoire des études Autochtones. Je pense au cours en ligne massif mis en place par l'Université de l'Alberta. Nous avons des postes de Vice-Présidence aux affaires Autochtones ». Elle donne un exemple institutionnel concret : lorsqu'elle est arrivée à McMaster comme étudiante aux cycles supérieurs, il n'y avait que deux professeurs Autochtones permanents : « Maintenant, nous avons le plus grand nombre de chercheurs Autochtones dans un département d'études Autochtones de tout le Canada ». Pour Watts, également à McMaster, « l'embauche d'un plus grand nombre de professeurs ou de membres du personnel Autochtones » aide à « atténuer l'écart en matière d'éducation et la période de transition lorsque des étudiants Autochtones arrivent au postsecondaire ». Ces politiques d'embauche favorisent aussi le développement communautaire et la rétention du personnel professoral.

Une autre voie de progrès est passée par les organismes fédéraux de financement de la recherche, tels que les Instituts de Recherche en Santé du Canada (CIHR en anglais), le Conseil de Recherches en Sciences Naturelles et en Génie du Canada (NSERC en anglais) et le Conseil de Recherches en Sciences Humaines du Canada (SSHRC en anglais), collectivement appelés les trois organismes. Tous ont pris des engagements pour faire progresser les chercheurs et la recherche Autochtones. Gabel souligne l'importance de ces changements institutionnels du point de vue de son rôle de directrice Scientifique de l'Institut de la Santé des Peuples Autochtones des CIHR²⁰ : « Nous avons constaté des engagements plus forts envers la recherche dirigée par des Autochtones dans les processus de subvention, où certaines possibilités de financement sont conçues pour les chercheurs Autochtones. Les communautés Autochtones peuvent maintenant demander des subventions des IRSC. C'est donc un progrès. Je dirais aussi qu'il y a une plus grande sensibilisation du public aux préjudices coloniaux. » Elle a observé un passage d'un cadrage pan-Autochtone à un virage significatif vers des approches fondées sur les distinctions. Gabel relie cela à l'augmentation des travaux sur la souveraineté des données autochtones : « Nous avons beaucoup progressé dans les discussions sur la souveraineté des données autochtones; nous sommes même allés au-delà de l'OCAP pour examiner comment des approches fondées sur les distinctions s'appliquent, par exemple, à la souveraineté des données des communautés Métisses et Inuites. Nous avons maintenant nos propres priorités définies par les communautés. »

Se concentrant également sur les organismes nationaux de financement de la recherche, Smith explique que, notamment sous l'influence des trois organismes, « on observe des avancées très positives en matière de recherche Autochtone, de savoirs Autochtones, de pluralisme épistémique et de revitalisation des langues Autochtones. Je suis très optimiste à ce sujet ». Smith indique que

20 Vous pouvez accéder aux IRSC ici : <https://cihr-irsc.gc.ca/e/8668.html>



l'augmentation du nombre de chaires de recherche du Canada Autochtones transforme la nature de la recherche : « on parle de savoirs Autochtones, on élabore des protocoles Autochtones, y compris sur la façon de citer les Aînés, quels documents citer, lesquels mettre par écrit ou non, et comment reconnaître les méthodologies orales ou narratives ». Elle se dit confiante que la recherche Autochtone « sera durable. Cela renvoie à des publications qui peuvent être incluses dans les plans de cours. Cela signifie sensibiliser à ce que les gens doivent savoir. Cela signifie davantage d'instituts de recherche Autochtones ». En particulier sous l'impulsion des trois organismes, le financement de la recherche est orienté par « le Cercle de Leadership Autochtone en recherche, qui conseille les CIHR, le SSHRC, le NSERC et la Fondation Canadienne pour l'Innovation, ainsi que par le Groupe de Référence du NSERC pour l'Examen Approprié de la Recherche Autochtone, qui guide l'évaluation par les pairs sur le plan éthique et culturel ».

Un autre élément positif est qu'en février 2026, le gouvernement fédéral a annoncé une contribution de 50 millions de dollars pour aider à la construction de l'Université Inuit Nunangat, la première université dirigée par des Inuits au Canada.²¹

21 Pour plus de détails, voir : <https://www.canada.ca/en/indigenous-services-canada/news/2026/02/minister-gull-masty-announces-new-support-to-empower-inuit-and-strengthen-northern-communities.html>



PARTIE 2 :

Les obstacles au progrès de la réconciliation



ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE : DES RÉSULTATS INÉGAUX

Malgré des avancées évidentes dans l'enseignement postsecondaire, notamment des cours axés sur les réalités Autochtones, des embauches groupées de Personnes Autochtones, des rôles importants occupés par des Autochtones dans l'administration universitaire, ainsi que des plans stratégiques Autochtones, des conseils consultatifs et d'autres initiatives, des préoccupations subsistent parmi les experts consultés. Au niveau universitaire, Smith met en évidence deux problèmes conjoints : le symbolisme Autochtone et l'épuisement professionnel du corps professoral. Bien que les universités créent des postes de « Vice-Présidence aux affaires Autochtones », ces bureaux sont souvent dotés de peu de personnel et assument de lourdes charges administratives. Les professeurs Autochtones non titularisés sont souvent surchargés de travail en comité (allant parfois jusqu'à devenir vice-présidents). Elle soulève des préoccupations quant au soutien offert aux professeurs Autochtones en voie de titularisation. Les universités font-elles ce qui est nécessaire pour les appuyer « ou bien les institutions minent-elles le développement des talents Autochtones en les plaçant dans des rôles extrêmement exigeants, dans des environnements souvent difficiles » ? Parallèlement, on observe une perte d'élan, alors que les universités font face à des difficultés financières en raison du manque de soutien provincial et de la baisse du nombre d'étudiants internationaux.

L'enseignement peut également représenter un défi. Les salles de classe ne sont pas toujours accueillantes pour le corps professoral Autochtone, surtout lorsqu'il enseigne à des étudiants non Autochtones qui résistent au contenu ou qui sont influencés par le négationnisme des pensionnats Autochtones. Watts souligne les fardeaux qui pèsent sur les étudiants et les membres du corps professoral Autochtones dans l'enseignement postsecondaire. Un autre enjeu concerne la fraude identitaire, certains professeurs se faisant passer pour Autochtones afin d'obtenir un emploi et des avantages au sein de la communauté universitaire. Newhouse signale également des problèmes d'ignorance chez certains membres de la direction universitaire. Étant donné que les systèmes éducatifs existants ont souvent omis l'histoire Autochtone, des dirigeants universitaires actuels (comme des doyens) ont admis avoir très peu de connaissances sur les Premières Nations, les Inuit et les Métis, ou sur le colonialisme de peuplement.

Le problème persistant de l'hostilité au niveau universitaire constitue un autre sujet de préoccupation, comme le souligne Paulette Steeves (Cree-Métisse, professeure à l'Université Algoma). Dans son entrevue, elle observe que la colonisation a créé « un système d'apartheid au Canada », où les Premières Nations, les Inuit et les Métis, ainsi que les personnes de couleur, sont perçus comme des « autres » au sein des systèmes éducatifs. La guérison et la réconciliation, affirme-t-elle, n'avanceront jamais tant que les personnes qui enseignent à la population générale ne seront pas informées des histoires dévastatrices de la colonisation au Canada. Elle est claire : « Le gouvernement a travaillé fort



dans certains domaines pour répondre aux Appels à l'Action et favoriser la guérison et la réconciliation, notamment dans les processus d'octroi de subventions de recherche. Cela est grandement apprécié. » Toutefois, cela ne s'est pas adéquatement répercuté dans les collèges et les universités.

Malgré « beaucoup de posture dans les établissements d'enseignement » en lien avec les principes d'Autochtonisation, de Diversité, d'Équité et d'Inclusion (IDEI en anglais), elle constate « très peu d'actions concrètes pour faire avancer la guérison et la réconciliation, particulièrement dans l'enseignement supérieur ».

Malgré des avancées dans certaines régions du pays, de nombreuses universités n'offrent pas de cours obligatoires sur l'histoire Autochtone. Steeves recommande que le Conseil fasse pression sur le gouvernement afin que l'éducation à la réconciliation devienne légalement obligatoire dans plusieurs professions. Cela est logique, comme elle le souligne :

« Chaque diplôme obtenu mène à un travail auprès de Personnes Autochtones, de Nations Autochtones ou de ministères et organismes gouvernementaux Autochtones. Pourquoi n'exige-t-on pas un cours sur l'histoire Autochtone, la colonisation, la guérison et la réconciliation ? Cela devrait être obligatoire. Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient dire que, que vous soyez en affaires, en droit ou en santé, vous allez travailler avec nos populations Autochtones, et nous aimerions vraiment que vous soyez informés de leur histoire, particulièrement dans le domaine de la santé, afin de comprendre pourquoi on observe des taux aussi élevés de besoins en santé mentale et en bien-être. »

Il serait également tout à fait pertinent d'exiger que les professeurs universitaires actuels « suivent un cours sur la guérison, la réconciliation et l'histoire Autochtone avant de pouvoir enseigner l'histoire canadienne à l'université ».

Des préoccupations semblables concernant l'enseignement universitaire existent dans d'autres provinces. Comme l'explique Eva Ottawa (Atikamekw Nehirowisiw de Manawan et Professeure agrégée à l'Université d'Ottawa), en ce qui concerne l'éducation sur les Premières Nations, les Inuit et les Métis dans les écoles et les universités, le Québec accuse un retard par rapport à plusieurs autres provinces. Elle établit une comparaison précise avec l'Ontario, où elle est professeure à l'Université d'Ottawa : « Dans l'Ouest, dans les communautés anglophones, il y a beaucoup plus de recherche, des recherches beaucoup plus avancées. Tandis que dans les communautés francophones, y compris les communautés autochtones francophones, c'est moindre... » Elle ajoute également que « si ce n'est pas en français ou lié à une forme de nationalisme francophone, il devient très difficile d'obtenir du financement pour faire autre chose ». Elle souligne néanmoins le rôle positif de l'Université d'Ottawa dans la promotion de la Loi Autochtone.



UNE RÉCONCILIATION PERFORMATIVE, À FAIBLE COÛT ET « MOLLE »

Plusieurs experts ont affirmé que les gouvernements fédéral et provinciaux ne sont pas allés assez loin dans la mise en œuvre des Appels à l'action. L'accent a souvent été mis sur les appels les plus faciles à réaliser, ce que Mosby qualifie de « fruits à portée de main », qui exigent peu d'efforts, peuvent être politiquement populaires auprès de la majorité colonisatrice et ne remettent pas en cause la souveraineté de l'État colonisateur. Douglas Sinclair (Première Nation de Peguis, fondateur et éditeur d'Indigenous Watchdog) souligne la façon dont les gouvernements ont sélectionné à la pièce des éléments symboliques « faciles », tout en ignorant les enjeux structurels.

Lightfoot, dans son analyse des Droits des Autochtones, établit une distinction entre les droits dits « mous » et les droits « durs ». Elle explique : « Je considère les droits mous comme ceux que les États acceptent et mettent en œuvre plus facilement. Il s'agit de choses comme la langue, la culture, l'éducation et la reconnaissance symbolique. Ils s'intègrent plus aisément aux structures existantes. » L'accent est souvent mis sur les droits culturels, qui ne semblent pas menacer les compétences de l'État : « Il s'agit d'accommoder la diversité des cultures Autochtones », et les pays multiculturels comme le Canada trouvent cette adoption plus facile puisqu'un cadre existe déjà « pour accepter de nombreuses cultures et de nombreuses langues, et même des établissements d'enseignement distincts qui les promeuvent ». Ce cadre multiculturel rend plus probable l'acceptation, par les colons canadiens, d'une « Journée Nationale des Peuples Autochtones avec des performances culturelles », ainsi que la reconnaissance croissante des langues Autochtones. Un problème majeur des droits mous est toutefois leur vulnérabilité : ils peuvent être facilement supprimés ou sous-financés lorsque la volonté politique ou l'opinion publique change. Lightfoot met en garde : « L'une des leçons que nous avons apprises au cours des trois dernières années en Nouvelle-Zélande est à quel point il est facile de revenir en arrière sur des gains liés aux droits mous lorsque la politique intérieure et la volonté politique changent de façon aussi marquée. Ces avancées sont en réalité très fragiles. »²²

De nombreux experts consultés pour le rapport ont fait la distinction entre des formes « faciles » et « difficiles » de réconciliation, chacun utilisant sa propre terminologie. Woolford décrit une conception « minimaliste » de la réconciliation comme étant semblable à une « tolérance mutuelle, où les différentes parties apprennent à se tolérer et à tolérer leurs différences ». Dans cette optique, « le multiculturalisme dominant offre parfois l'exemple selon lequel nous allons simplement accepter les différences des uns et des autres ». Ce type de réconciliation existe « uniquement au niveau de la reconnaissance et de l'acceptation, sans transformation redistributive ou représentative ». Gabel

22 Pour une discussion de certains enjeux contemporains liés aux Droits des Peuples Autochtones en Aotearoa, Nouvelle-Zélande, voir : <https://e-tangata.co.nz/history/fifty-years-of-the-waitangi-tribunal/>.



estime que la réconciliation demeure présentée comme « symbolique ou performative plutôt que structurelle ou durable ». Watts évoque des problèmes liés à une réconciliation « très performative », et explique comment les reconnaissances territoriales servent de « gestes symboliques » qui, bien souvent, n'abordent pas réellement la question des droits fonciers. Bien que la culture et la langue soient désormais davantage discutées, les « Droits Autochtones ne sont pas abordés » dans l'espace public au sens large. Watts pose la question suivante : lorsqu'un territoire est reconnu, « est-ce que c'est expliqué ? Est-ce que c'est mis en contexte ? Je ne crois pas. »

Regan décrit la « réconciliation performative » ou la « réconciliation à bon marché » comme le fait d'accomplir les tâches faciles sans apporter de changements structurels ou politiques en profondeur. On le constate lorsque les gouvernements posent « des gestes performatifs qui deviennent très symboliques, ou apportent des changements superficiels à un programme qui ne s'attaquent pas réellement aux problèmes de fond ». Elle insiste sur le fait que « le véritable travail difficile doit se faire » aux niveaux structurel et politique, « parce que rien de cela ne se fait facilement ». Les reconnaissances territoriales en sont un bon exemple : elles sont faciles à faire et peuvent, à première vue, sembler purement performatives. Toutefois, elles peuvent amorcer une conversation et déclencher des changements plus larges, à condition que l'action ne s'arrête pas à la reconnaissance. C'est là l'enjeu central : ces éléments « plus performatifs », note Regan, « sont aussi extrêmement importants pour intégrer les concepts, les principes et les pratiques de la réconciliation dans le discours national ».

Le gouvernement Trudeau, en particulier, a été fréquemment cité pour son approche de la réconciliation. Jewell, par exemple, se rappelle qu'il s'agissait « surtout d'une approche affective ou, entre guillemets, sincère. L'économie était davantage en arrière-plan. C'était plutôt une logique du type : "entrons dans une relation de confiance et laissez-moi vous montrer que je suis vulnérable." Encore et encore, c'est ce que font les colonisateurs : "hé, soyons cool, soyons amis." » Des sentiments similaires sont exprimés par Fraser, qui observe que le gouvernement Trudeau était « très axé sur des formes performatives de réconciliation symbolique ». Elle appelle explicitement à combler l'écart entre la « réconciliation symbolique » et la « réconciliation matérielle ». Woolford évoque de façon comparable la « performance de la réconciliation » de Trudeau comme un acte essentiellement rhétorique, alors que les actions concrètes étaient souvent décevantes. Patzer décrit également une approche affective de la réconciliation, conçue comme « un projet ou une démarche personnelle où l'on change ses attitudes ou sa façon de voir les choses », ce qui a constitué « une composante majeure du discours entourant la réconciliation ».

Bien que la majorité des experts aient relevé certains aspects positifs de l'ère Trudeau, ils ont aussi reconnu le caractère transitoire de ce type de réconciliation. Carleton craint que « la performance puisse disparaître » et souligne que la dimension « performative » a initialement donné un certain



élan aux Appels à l'Action, mais qu'en l'absence de changements structurels, le pays risque de revenir en arrière. Cette préoccupation rejoint les perceptions de Smith quant aux types de réconciliation atteints : « les domaines les plus solides seraient la commémoration publique, la réforme des programmes scolaires et l'harmonisation législative avec la DNUDPA, y compris la loi fédérale adoptée en 2021 ». Bien qu'il s'agisse d'avancées positives, elle souligne à juste titre qu'« elles demeurent aussi, dans une certaine mesure, largement symboliques et discursives. Ce qui est important pour moi, c'est ce qui se passe sur le plan de la mise en œuvre ».

Duhamel, observant la diffusion du discours sur la réconciliation chez les professionnels, insiste sur le fait que les Appels à l'Action sont devenus un point de référence commun : « une sorte de monnaie d'échange dans divers milieux universitaires et gouvernementaux que l'on cite et dont on parle, et à partir de laquelle on sait lesquels on tente de satisfaire pour obtenir du financement gouvernemental ». Elle identifie une « forme d'exercice de cochage de cases, mais pas dans un esprit de réconciliation », qui permet au gouvernement de dire : « eh bien, grâce à cette subvention, nous contribuons à tel élément des Appels à l'Action ». Globalement, l'un des thèmes les plus constants ressortant des entrevues est l'écart entre la rhétorique de la réconciliation et sa concrétisation structurelle. Fraser l'exprime clairement : « Les changements significatifs n'ont pas suivi le rythme de la rhétorique politique entourant la vérité et la réconciliation. » Elle ajoute que, même si la sensibilisation du public s'est accrue depuis 2016, « cette prise de conscience ne se traduit pas de façon constante par des changements structurels ».

LA TÂCHE LA PLUS DIFFICILE ? LA RÉCONCILIATION COMME MISE EN ŒUVRE DES DROITS “DURS”

Alors que certains experts accueillent favorablement les droits « mous » (symboliques, culturels, facilement réversibles) comme point de départ d'un processus plus large, plusieurs s'inquiètent aussi que cela représente l'ampleur maximale de la volonté des gouvernements et de la société de changer. Un enjeu central concerne le manque de volonté, à tous les ordres de gouvernement, de restituer des territoires aux Premières Nations, aux Inuit et aux Métis. Lightfoot expose très clairement le problème : « Les droits durs concernent la terre, l'autonomie gouvernementale, la souveraineté, la compétence sur les ressources et le consentement. Ils remettent en cause le cœur même de l'autorité de l'État et des systèmes et structures existants. » Pour de nombreux colons, cela peut être déstabilisant et soulever des questions comme : « comment peut-il y avoir à la fois un titre de propriété privée et un titre Autochtone sous-jacent, et comment composer avec cela? » Il est difficile, observe Lightfoot, « d'envisager que plusieurs souverainetés et compétences puissent coexister, que plusieurs régimes fonciers puissent exister, et que l'existence de Droits et de Titres Autochtones sous-jacents puisse nécessiter la mise en place de structures de consentement qui ne nous sont pas familières ».



Dans une perspective à long terme, les gouvernements se sont largement concentrés sur les droits mous, tandis que les droits durs demeurent insuffisamment abordés. Lightfoot le reconnaît : « Il existe des poches de travail qui commencent à s'attaquer aux enjeux liés aux droits durs, mais la majorité des efforts ont porté sur les droits mous. » Elle souligne néanmoins certains gains concrets en matière de droits durs : « Il y a eu quelques traités conclus par l'entremise de la Commission des traités en Colombie-Britannique qui sont davantage axés sur les droits durs et qui utilisent la Déclaration comme fondement, de sorte que la négociation des traités se fait désormais à partir de la Déclaration, ce qui n'était pas le cas auparavant. » Elle met également en lumière « des expériences de cogouvernance dans le cadre de l'entente sur Haida Gwaii, ainsi que le travail de la nation Musqueam à Vancouver. Ce sont des exemples où il existe des institutions de gouvernance conjointe et de cogouvernance ».

Un changement demeure toutefois nécessaire. Lightfoot identifie le consentement libre, préalable et éclairé comme le domaine prioritaire pour tous les gouvernements²³ et insiste sur l'importance du langage utilisé : « Si nous continuons à utiliser l'acronyme FPIC, nous risquons que le "C" soit remplacé par "consultation". Nous devons commencer à dire l'expression au complet, consentement libre, préalable et éclairé, et mettre l'accent sur la prise de décision fondée sur le consentement, sur des tables de consentement et sur une participation fondée sur le consentement. Les individus ont appris qu'ils doivent faire quelque chose en matière de réconciliation. Ils ont appris un langage. Ils utilisent ce langage, y compris l'acronyme FPIC, mais soit sans comprendre ce que cela signifie réellement, soit de manière intentionnellement dilatoire. » Ainsi, par exemple, « ils diront FPIC alors qu'ils veulent dire une simple consultation ».

Patzer a observé une tendance similaire : « Nous assistons à une pression continue pour faciliter l'extraction des ressources », ce qui peut faire en sorte que « nos beaux discours sur le FPIC et le devoir de consulter soient relégués au second plan ». Il craint que « nous soyons dans un de ces moments où l'on alimente l'idée que la réconciliation consiste à vous voler votre maison ». Patzer estime que la restitution des terres autochtones est nécessaire « à la viabilité continue des nations autochtones ». L'accent devrait être mis sur le rétablissement de ce que devait être la relation Couronne-Autochtones, fondée sur « le bénéfice mutuel dans la relation, et sur le fait que ce qui a été inscrit dans des traités il y a 150 ans n'est pas immuable ».

Sinclair place la question des terres et de la souveraineté Autochtone au cœur du principal obstacle à la réconciliation, puisque « l'économie de l'extraction des ressources a été fondamentale pour le Canada par le passé, l'est encore aujourd'hui et le restera à l'avenir, et ce, sur des territoires

23 Pour plus de détails sur le Consentement Libre, Préalable et Éclairé, voir : <https://www.ohchr.org/en/indigenous-peoples/consultation-and-free-prior-and-informed-consent-fpic>.



Autochtones ». Regan résume ce qu'elle perçoit comme un schéma historique plus large : « Nous avons posé certains gestes concrets pour établir une relation plus respectueuse avec les nations autochtones. Mais en période de difficultés économiques et de bouleversements politiques, il y a toujours une tendance à traiter les droits des peuples autochtones comme s'ils étaient facilement sacrificiables lorsque d'autres priorités paraissent plus urgentes. Or, la réalité, bien sûr, est que ce n'est pas le cas. » De son côté, Fraser appelle à un virage vers une réconciliation matérielle : « des discussions sérieuses sur la restitution des terres, sur la Loi sur les Indiens, sur les relations fiscales ». Jewell est également d'avis que la réconciliation exige une restitution, et pas seulement de nouvelles possibilités de revenus : « Je suis tout à fait en faveur de la restitution. Il doit y avoir une restitution financière aux Premières Nations, aux Inuit et aux Métis dans certains cas, pour la richesse qui a été volée à leurs moyens de subsistance et à leur capacité d'avoir, essentiellement, une qualité de vie. »

À long terme, les gouvernements doivent donc passer de gestes performatifs à ce que Woolford appelle une réconciliation « maximaliste », des formes de réparation véritablement « transformatrices », visant à créer « des relations sociales qui ne menacent pas les cultures et les sociétés Autochtones, ni de façon directe ni de façon subtile ». La réconciliation maximaliste s'apparente aux droits durs décrits par Lightfoot, soit « quelque chose de beaucoup plus transformateur, qui implique notamment de repenser les régimes fonciers et notre conception de la propriété ». Pour Woolford, « être transformateur signifie faire le véritable travail d'imaginer comment les choses pourraient être différentes, et comment les relations entre Autochtones et colons pourraient fonctionner d'une manière qui ne menacerait pas les cultures et les sociétés Autochtones, de ces façons subtiles qu'elles subissent trop souvent ».

D'importantes avancées en matière de droits « durs » ont été réalisées dans le Nord. Les Inuit, par exemple, ont mis en place une architecture législative qui met l'accent sur ces droits fondamentaux. Le Comité de Partenariat Inuit-Couronne (ICPC en anglais) a été créé en 2017 et assume la responsabilité principale des formes bilatérales de réconciliation avec le gouvernement fédéral. Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) est l'organisation nationale représentative des Inuit au Canada; elle représente les quatre organisations inuites modernes issues de traités à travers l'Inuit Nunangat : l'Inuvialuit Regional Corporation, Makivvik, Nunavut Tunngavik Incorporated et le gouvernement du Nunatsiavut. La démarche de réconciliation d'ITK repose sur une compréhension fondée sur la distinction des Droits des Inuit et de leur relation politique avec la Couronne.²⁴ Cette orientation a façonné l'engagement d'ITK à l'égard des Appels à l'Action. Tout en les considérant comme des repères importants de ce qu'exige la réconciliation, en particulier l'Appel no 43, qui demande l'adoption

24 Inuit Tapiriit Kanatami, Une Vision Inuite de la Souveraineté, de la Sécurité et de la Défense de l'Arctique, 16 juin 2025, p. 6 : <https://itk.ca/wp-content/uploads/2025/06/An-Inuit-Vision-for-Arctic-Sovereignty-Security-Defence.pdf>



complète de la DNUDPA, et l'Appel no 41, qui exige un plan d'action national sur les Femmes et les Filles Autochtones Disparues et Assassinées, ITK soutient de façon constante que l'essentiel du travail de réconciliation se fait par des négociations directes entre les Inuit et la Couronne, et non par l'entremise d'intermédiaires.²⁵

LES PROBLÈMES DE LA « RÉCONCILIATION ÉCONOMIQUE » ET LE GOUVERNEMENT ACTUEL

De nombreux experts ont exprimé des préoccupations quant à l'utilisation, par le gouvernement fédéral, du terme « réconciliation économique », qui laisse entendre des partenariats économiques avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis pour l'extraction de ressources ou le développement industriel sur leurs Territoires. Plutôt que d'accorder des fonds aux communautés sous forme de restitution afin d'honorer les traités et de respecter l'honneur de la Couronne, le concept de réconciliation économique suppose que les communautés des Premières Nations s'associent au gouvernement ou à l'industrie pour générer elles-mêmes des revenus. Cette conception de la réconciliation économique peut avoir des impacts environnementaux négatifs et menacer le bien-être des peuples Autochtones. Le terme « réconciliation économique » est attribué à des critiques des Droits Autochtones situés à droite de l'échiquier politique, y compris certains politiciens conservateurs. Il a ensuite été repris par des figures Libérales influentes et, en 2025, faisait partie du programme du gouvernement libéral en place (Mosby).

Jewell explique comment la réconciliation économique inscrit « la relation Couronne-Autochtones dans un cadre néolibéral, où les nations Autochtones sont de plus en plus intégrées à cette relation comme parties prenantes de certains projets énergétiques ou d'infrastructures situés sur leurs Territoires. Et l'argent généré par ces projets est censé financer leurs communautés et leurs Nations ». Elle s'appuie sur l'exemple de sa propre communauté des Premières Nations, où « Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada ne finance pas adéquatement la vie dans notre communauté, où nous sommes soumis à un avis d'ébullition de l'eau depuis longtemps, ou du moins où nous avons une usine de traitement de l'eau inopérante depuis un bon moment ». La pression exercée par le gouvernement vise à obliger les Premières Nations « à payer nous-mêmes » en devenant des « parties prenantes ». Elle conclut : « Nos Premières Nations ont été sous-financées de façon chronique pendant si longtemps que plusieurs d'entre nous acceptent cette réconciliation économique, parce qu'au moins, c'est quelque chose. Mais ce n'est pas de la restitution. Ce n'est pas la restauration de notre souveraineté, ni de notre indépendance économique, ni de notre consentement libre, préalable et éclairé à l'égard des infrastructures, et ainsi de suite. »

25 Pour plus de détails, voir : <https://itk.ca/statement-on-the-6th-anniversary-of-the-trc-calls-to-action/>.



Mosby résume également la critique de la réconciliation économique : « C'est une réconciliation sans autonomie gouvernementale, une réconciliation sans terres, une réconciliation sans traités. » Selon lui, il s'agit d'une stratégie délibérée visant à abandonner les véritables objectifs de la TRC, en orientant les communautés vers l'extraction des ressources plutôt que de leur accorder la souveraineté ou de restituer les terres : « De ce que je comprends, cela signifie amener les Premières Nations à adhérer à l'extraction des ressources dans leurs communautés. Il s'agit pour le gouvernement de fournir des fonds afin d'obtenir une certaine adhésion communautaire aux pipelines ou à l'exploitation minière. Il n'est jamais question de restituer des terres. » Évoquant son travail avec Jewell à l'Institut Yellowhead, Mosby voit cela « comme une tentative d'abandonner le modèle de réconciliation proposé dans le rapport final de la TRC, qui visait précisément à examiner la vie quotidienne des Peuples Autochtones à travers des lentilles politiques concrètes et à l'améliorer ». À l'inverse, la réconciliation économique « est à la fois vague et incompatible avec les objectifs des Appels à l'Action », notamment parce qu'« elle est imposée aux Premières Nations en Colombie-Britannique, qui, pour la plupart, n'ont pas de traités et se trouvent dans des négociations complexes ». Une approche de la réconciliation fondée sur l'expiation de l'État envers une « communauté qui a subi plusieurs génocides » est fondamentalement différente de ce que propose la réconciliation économique. Pour Mosby, « avoir des investisseurs Autochtones dans une société de pipelines » ne peut pas « effacer ces atrocités historiques. Cela ne rend absolument pas justice au fait que des langues ont été éradiquées et que des ancêtres ont été assassinés ».

Sinclair décrit comment les lois fédérales et provinciales visant à « réduire les formalités administratives » pour les projets de ressources sont utilisées pour marginaliser les droits issus des Traités et les Droits territoriaux Autochtones. « Lorsqu'on regarde le Projet de Loi C-5 au Canada, le Projet de Loi 5 en Ontario, les Projets de Loi 14 et 15 en Colombie-Britannique, ou encore le référendum sur le séparatisme en Alberta, tout cela revient à l'affirmation, par la Couronne, de sa souveraineté sur tout, y compris les Droits et les Titres Autochtones. »²⁶ L'accélération de certains projets afin de les réaliser plus rapidement a des effets directs sur les Droits issus des Traités et sur l'environnement des Territoires Autochtones. Il identifie deux problèmes clés et interdépendants : les Droits issus des Traités et les dommages environnementaux. Le premier ministre actuel « fait tout ce qu'il peut pour faire croître l'économie. Et c'est là que l'accélération des projets crée des problèmes en matière de Droits issus des Traités. De plus, toute l'extraction des ressources sur les territoires visés par des traités comporte des risques environnementaux importants ». Sinclair craint que les

²⁶ Une bonne analyse des Droits Autochtones inhérents peut se trouver ici : <https://fngovernance.org/our-inherent-rights/>. C'est un lien vers un document PDF de Kent McNeil, intitulé "A Brief History of Our right to Self-Governance", préparé pour le Centre de la Gouvernance des Premières Nations



problèmes environnementaux qui en découleront « touchent directement les peuples autochtones plus que quiconque au Canada ». Les projets que les gouvernements fédéral et provinciaux cherchent à mettre en œuvre « sont principalement situés sur des territoires autochtones. Ce sont les Premières Nations, les Inuit et les Métis qui se retrouvent en première ligne pour faire face à toutes les conséquences négatives ».

Sinclair souligne que « l'une des principales craintes de nombreux dirigeants Autochtones à travers le pays est que ces projets accélérés viennent miner le Consentement Libre, Préalable et Éclairé ». Plus précisément, on craint que la consultation ne devienne guère plus qu'« un exercice d'approbation automatique, où une réunion a lieu et où l'on considère que la consultation a été effectuée ». Il décrit la situation en Ontario, où les consultations se tiennent selon les modalités établies par le gouvernement provincial Ford, notamment en ce qui concerne le Cercle de Feu.²⁷ Dans ce cas, seulement quatre lieux ont été retenus pour les réunions de consultation : Toronto, London, Thunder Bay et Sudbury. Or, « aucun de ces endroits ne se trouve dans la région du Cercle de Feu. Ainsi, tous ces chefs devraient quitter leurs réserves et parcourir des centaines de kilomètres pour assister à une réunion d'une journée avec les représentants de Ford ». Il donne un exemple révélateur des difficultés : « Neskantaga, en Ontario, fait face à un avis d'eau potable depuis plus de 30 ans. D'autres communautés ont connu des incendies, des inondations et des évacuations. Elles n'ont pas la capacité de se déplacer par avion au gré des exigences de Ford pour des consultations. » La solution est pourtant simple si le premier ministre souhaite de véritables échanges et le respect du Consentement Libre, Préalable et Éclairé : « Il devrait se rendre dans leurs communautés et parler aux personnes de ces communautés qui seront directement touchées. »

QUI DOIT SE RÉCONCILIER ? PROBLÈMES DE COMPÉTENCE IMPLIQUANT LES PROVINCES

Un élément important des Appels à l'Action était l'accent mis sur la responsabilité de tous les ordres de gouvernement en matière de réconciliation et de promotion des Droits des Peuples Autochtones. Bien qu'il soit clairement établi dans *l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867* et dans la *Loi constitutionnelle de 1982 du Canada* que le gouvernement fédéral est responsable des Droits des Peuples Autochtones, la TRC a souligné que les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux doivent également jouer un rôle clé dans la réconciliation. Plusieurs experts indiquent que le gouvernement fédéral n'est pas le seul responsable de la réconciliation et que les autres gouvernements doivent aussi assumer leur part. Un problème fondamental réside dans le décalage structurel entre le programme fédéral de réconciliation et les réalités quotidiennes vécues par les Premières Nations, les Inuit et les Métis sous les régimes de gouvernance provinciale et municipale.

27 Les préoccupations au sujet du Projet de Loi 5 et les détails du Projet de Loi (Ontario) tels que discutés par les Chefs de l'Ontario peuvent être consultées ici : <https://chiefs-of-ontario.org/resources/protecting-our-lands/>.



Patzer identifie les racines structurelles de ce problème, en retraçant la manière dont la Couronne provinciale a été essentiellement créée de façon à lui conférer une compétence immense sur la vie des Premières Nations, des Inuit et des Métis, sans responsabilité correspondante envers ces peuples ni envers les traités censés régir les relations entre la Couronne et les Peuples Autochtones. Les Premières Nations n'ont pas reçu toutes les terres qui leur avaient été promises, et dans une certaine mesure, le gouvernement fédéral reconnaît cette réalité. Toutefois, on observe un manque de responsabilité fédérale. Comme il l'explique, le gouvernement fédéral accepte parfois d'accorder à certaines Premières Nations des Territoires précis. On demande alors aux Premières Nations de fournir « une liste de souhaits des parcelles de terres que vous aimeriez ajouter à votre assise territoriale de réserve ». Cependant, toute parcelle présentant une valeur potentielle peut inciter les gouvernements provinciaux à refuser, ce qui mène, dans certains cas, à de longues batailles judiciaires. Patzer retrace l'origine du problème dans nos arrangements constitutionnels et dans « le fait qu'au début des années 1900, le gouvernement fédéral a décidé d'utiliser les accords de transfert des ressources naturelles pour déléguer les terres publiques aux provinces sans s'assurer au préalable que ses promesses relatives à l'assise territoriale avaient été respectées. Ces terres sont ainsi devenues des terres provinciales ».

Il s'ensuit des formes de renvoi de responsabilité, les provinces refusant de céder toute terre ayant une valeur potentielle, en affirmant que seul le gouvernement fédéral a des obligations envers les Premières Nations. Patzer affirme que les provinces « ont été l'une des principales sources de retard lorsqu'il s'agit de résoudre ces enjeux. Il existe alors de nombreux dossiers où l'on observe une disjonction très complexe dans cette relation tripartite, où le gouvernement fédéral est responsable de la relation de la Couronne avec les Peuples Autochtones, mais où bon nombre des grandes institutions et des principales sources de compétence relèvent des provinces ». Patzer précise : « Du point de vue des provinces, toutes les terres publiques ont été transférées à la compétence provinciale. Et essentiellement, les seules parcelles de terres sur lesquelles les Premières Nations ont un quelconque pouvoir décisionnel sont les terres de réserve. »

Duhamel retrace de manière similaire l'histoire de la situation actuelle en matière de gouvernance : « Dans les années 1950, il y a eu un transfert massif des responsabilités en matière d'éducation et de services sociaux vers les provinces, ce qui a profondément modifié la façon dont les Peuples Autochtones interagissaient avec le gouvernement fédéral. » Elle poursuit :

« Le transfert de l'éducation et de l'aide sociale aux provinces a eu des répercussions importantes sur la façon dont les programmes étaient financés. Les provinces, souvent elles-mêmes sous-financées par le processus de paiements de transfert, choisissaient alors les secteurs dans lesquels elles allaient investir ces fonds. » Étant donné que le Canada n'est pas un État unitaire, le gouvernement fédéral ne réglemente pas nécessairement de près la façon dont les



paiements de transfert sont dépensés, puisque le fédéralisme repose sur l'idée qu'« il ne s'agit pas d'une relation de supervision ».

Le gouvernement provincial peut donc réduire le financement destiné aux Premières Nations, aux Inuit et aux Métis, puis en rejeter la responsabilité sur le gouvernement fédéral. Le fédéralisme crée également un manque de responsabilité au niveau local, que Duhamel qualifie de problème à la fois de « surpopulation des compétences » et de « négligence des compétences ». Dans des secteurs comme la protection de l'enfance et la santé, les instances municipales et locales peuvent souffrir à la fois d'un trop grand nombre de compétences qui se chevauchent et, par conséquent, d'un manque de responsabilité, chacun affirmant que la responsabilité incombe à quelqu'un d'autre.

Un autre enjeu clé soulevé concerne l'accès inégal aux bénéfices des politiques gouvernementales. Steeves met particulièrement en lumière les inégalités quant à « qui a le droit de revendiquer les bénéfices pouvant découler de l'exploitation de ce qui se trouve dans et sur les terres, le gouvernement canadien, les Premières Nations, les entreprises privées et d'autres acteurs ». Elle se concentre plus précisément sur les Droits des Métis, en posant la question suivante : « Seront-ils impliqués dans de tels projets de développement, partout au Canada ? » Elle observe :

« Les Métis n'ont pas le Droit de récupérer leurs anciens territoires. Certaines Premières Nations et communautés Autochtones au Canada commencent maintenant à s'exprimer pour exclure les peuples et communautés métis du droit à l'autonomie gouvernementale au sein de leurs communautés. Il y a plus de 400 ans d'histoire métisse au Canada. J'ai documenté des centaines de communautés métisses historiques et contemporaines à travers le pays; des milliers de Métis continuent de se battre pour reprendre possession de leur identité. »

La situation est extrêmement difficile, explique Steeves, dans la mesure où ils « font face à une arme à double tranchant entre la colonisation et ceux qui nient leur existence ». Elle décrit l'ampleur du problème :

« Il est bien documenté que cela entraîne des problèmes de santé mentale et de bien-être pour des milliers de personnes au Canada qui cherchent à se réapproprier leurs ancêtres, leur histoire et leur identité. Je crois que nous en sommes arrivés à un moment triste de notre histoire où la vérité, l'honnêteté, la sagesse et les Enseignements des Sept Grands-pères passent au second plan face aux espoirs de certains dirigeants de tirer des profits financiers des terres. »



UN CONSENSUS : UN FINANCEMENT À LONG TERME EST NÉCESSAIRE

Dans leurs entrevues, de nombreux experts soulignent de graves problèmes liés aux compressions budgétaires gouvernementales et à la persistance du financement à court terme (par exemple Fraser, Logan, Sinclair, Supernant, Mosby, Watts, Smith, Carleton, Gabel, Woolford et Duhamel). Presque tous les experts identifient l'absence de financement de base durable et à long terme comme un obstacle fondamental à la réconciliation. Duhamel conclut que « sans financement de base, il est presque impossible de travailler et d'obtenir des résultats mesurables ou significatifs ». En effet, « un financement très sporadique ou limité à la durée d'un projet entrave les efforts de réconciliation, parce que les gens ne peuvent pas planifier au-delà d'un cycle de programme, d'un an ou de deux ans, et ce n'est pas très long pour définir des indicateurs concrets de progrès ou de résultats. Et si nous ne mesurons pas de manière globale, nous continuons alors à jouer au jeu du "tape-taupe" avec le financement et les programmes ».

Regan souligne également l'importance cruciale du financement à long terme, combiné à la volonté de mettre en œuvre « des changements structurels et politiques plus profonds ». « Sinon, observe-t-elle, on se contente d'apporter des changements superficiels qui modifient peu le statu quo. » Regan insiste aussi sur le fait que le « financement stable pluriannuel » a été mis de l'avant tant par la TRC que par l'Interlocuteur Spécial Indépendant, car sans celui-ci, « les communautés et organisations Autochtones passent une grande partie de leur temps à simplement faire des demandes pour le prochain cycle de financement. Cela ne crée pas un environnement stable ». Fraser note que les cycles de financement sont si courts que « je connais des Nations qui ont dû abandonner un projet en cours de route ». Elle conclut que « c'est un financement stable à long terme dont nous avons besoin, parce que même lorsque le financement est rétabli, cela n'est pas utile lorsque les projets de recherche perdent leur élan en raison du roulement du personnel, ou lorsque les gouvernements autochtones se tournent entre-temps vers d'autres projets ».

Un domaine de crise immédiate est la fin du financement destiné à répondre à l'urgence persistante des Femmes et des Filles Autochtones Disparues et Assassinées (MMIWG). Ce qui préoccupait particulièrement Logan était la soudaineté et la sévérité de ces compressions, découlant d'un manque de volonté politique de poursuivre le soutien à ce travail essentiel. Watts souligne également le « manque de financement de base offert par le gouvernement pour différents programmes » ainsi que les compressions visant le financement des MMIWG.²⁸ Sinclair approfondit sur cette crise et les effets des réductions financières généralisées : « plusieurs programmes liés aux MMIWG ont été abolis à compter du 31 mars 2026, le financement n'ayant pas été renouvelé. Le Ministère de la Justice a récemment prévu de congédier 197 employés et 37 cadres, y compris des

28 Pour une discussion récente des compressions budgétaires, voir : <https://www.cbc.ca/news/indigenous/mmiwg2s-program-funding-indigenous-women-9.7156396>.



avocats provenant de l'ensemble du gouvernement. »²⁹ Sinclair estime que 20 % de ces personnes travaillent sur les traités et les Droits des Peuples Autochtones au sein du CIRNAC.

Un autre domaine crucial concerne le travail urgent entourant les enfants disparus ou portés disparus et les sépultures non marquées. Kisha Supernant (Citoyenne du Gouvernement Métis Otipemisiwak, Directrice de l'Institut d'Archéologie des Prairies et Autochtone et Professeure à l'Université de l'Alberta) souligne que le financement fédéral actuel pour la « recherche et la récupération » des sépultures présumées d'enfants disparus ou portés disparus a été réactif au cycle médiatique de 2021. Or, ce financement prend maintenant fin au moment même où certaines communautés sont enfin prêtes à entreprendre des recherches approfondies. En effet : « Le travail d'archives, la collecte de témoignages de survivants, le travail de guérison et de commémoration — certains de ces travaux n'ont commencé qu'au cours de la dernière année ou des deux dernières années, et maintenant nous n'aurons même plus l'occasion de fouiller les terrains de leurs pensionnats, faute de financement. » Supernant poursuit : « D'après ce que je comprends, il n'y a pas de financement communautaire. Il pourrait y avoir une seule exception à un engagement de financement au-delà du 31 mars 2027. Personne n'a terminé, loin de là. » Elle ajoute qu'« il est possible que CIRNAC, dans sa vaste enveloppe de financement, choisisse encore d'allouer une partie de ces fonds à ce travail, mais aucune annonce claire n'a été faite à cet effet. Et les communautés que je connais reçoivent des messages contradictoires ».

Il y a une urgence réelle associée à ces démarches, comme l'explique Logan : « Il existe une préoccupation légitime pour certains sites, en raison de la nature aiguë des lieux, la menace qui pèse sur eux, la nécessité de protéger certains sites comme des cimetières et des lieux sacrés, ce qui est devenu un fardeau politique, financier, social et économique pour toutes les Nations hôtes, c'est-à-dire les communautés où étaient situés les anciens pensionnats. » Logan décrit également la vulnérabilité extrême des communautés qui mènent des travaux de protection des sites. Elle exprime « une inquiétude réelle pour certains endroits, protéger certains sites en tant que cimetières et lieux sacrés. Je crois que cela devient en partie un fardeau politique, financier, social et économique pour toutes ces Nations hôtes, les Nations où se trouvaient les anciens pensionnats ». Supernant est également claire : les anciens sites scolaires où des enfants pourraient être enterrés doivent être protégés contre tout « aménagement, destruction ou vente ». Il s'agit de lieux sacrés, et « le désir de protéger et de commémorer est certainement un objectif partagé par de nombreuses communautés. »

29 Pour une discussion et confirmation des numéros, voir : <https://www.cbc.ca/news/canada/ottawa/cuts-targeting-indigenous-rights-staff-at-justice-department-reckless-critics-warn-9.7097164>.



Il est important de souligner qu'à ce jour, il n'y a eu aucune réponse gouvernementale globale au rapport final de l'OSI, un problème relevé tant par Fraser que par Regan. Les « conclusions et mesures de mise en œuvre » demeurent sans suite près de deux ans plus tard (Regan). Fraser explique également comment les compressions budgétaires ont mis fin aux travaux du Comité Consultatif National sur les Pensionnats, les Enfants Disparus et les Sépultures Non Marquées :

« Sans explication, le financement gouvernemental rendu disponible après 2021 pour la recherche sur les pensionnats a été interrompu à la fin de mars 2025. À ce jour, nous n'avons reçu aucune explication. À l'origine, ce financement répondait directement aux besoins des communautés pour entreprendre des travaux concernant les enfants Autochtones disparus ou portés disparus liés aux pensionnats et ceux qui y sont décédés. Ce besoin demeure et se poursuivra pendant de nombreuses décennies. Il s'agit là d'un exemple des effets néfastes de cycles de financement très courts. De nombreux projets ont dû prendre fin prématurément en raison de la perte soudaine du financement. »

UN PROBLÈME URGENT : LA DIMINUTION DES BUDGETS POUR SOUTENIR LA SANTÉ AUTOCHTONE

De nombreux experts ont évoqué la santé Autochtone et l'accès à des soins de santé de qualité comme des enjeux centraux. Steeves souligne un manque grave de soutien gouvernemental à la santé Autochtone dans ses communautés : « La réalité, c'est que les traumatismes intergénérationnels vont s'aggraver chaque année si les gens n'ont pas accès au soutien, aux infrastructures et aux services de guérison. Je ne pense pas que le gouvernement ait pris cela en considération. Quel est aujourd'hui le nombre de populations des Premières Nations, Métisses et Inuites ? Et si nous voulons les servir de quelque manière que ce soit pour favoriser la guérison et la réconciliation, combien d'établissements de santé mentale et de personnes qualifiées avons-nous besoin sur le terrain ? » Steeves poursuit :

« En ce qui concerne les dépendances et les services de traitement des dépendances, si l'on examine le nombre de personnes touchées, on parle de millions de personnes. Divisez ce nombre par celui des centres de traitement ouverts et financés pour les Peuples Autochtones. Vous obtiendrez moins de 0,5 %. Lorsqu'on compare le nombre de personnes touchées au nombre de centres de traitement spécifiquement destinés aux peuples autochtones, le taux est extrêmement faible. »

Steeves observe qu'« essayer de trouver des services de santé mentale et de traitement des dépendances pour les personnes autochtones survivantes de traumatismes intergénérationnels, c'est comme chercher une aiguille dans une botte de foin ». Il en résulte que « les traumatismes



intergénérationnels continuent de se transmettre de génération en génération parce qu'il n'y a pas de guérison accessible ». Elle appelle à « comprendre qu'il faut beaucoup plus de financement et beaucoup plus de services en santé mentale ».

En lien avec la santé, Sinclair pose la question suivante : « Si vous ne fournissez pas le financement approprié, comment peut-on, franchement, atténuer les préoccupations et la souffrance qui existent ? Le Principe de Jordan en est le plus grand exemple. Toutes les compressions apportées à ce programme ont décimé les organismes de prestation de services Autochtones à travers le pays. »³⁰ Sinclair renvoie également à des données issues du suivi de publications médiatiques provenant de sources primaires sur les enjeux Autochtones. Son suivi met explicitement en évidence des problèmes importants de racisme systémique et de discrimination : 24 % dans le secteur de la Protection de l'Enfance, 33 % en Éducation, 39 % en Santé et 63 % dans le système de Justice. Gabel a aussi fait de la lutte contre le « racisme anti-Autochtone dans les systèmes de santé » et de l'amélioration de la sécurité culturelle une priorité. Elle souligne les obstacles majeurs auxquels les Premières Nations, les Inuit et les Métis sont confrontés lorsqu'ils tentent d'accéder aux soins médicaux, notant que plusieurs hésitent à consulter un médecin en raison du « racisme et de tous les obstacles que cela comporte ». Elle affirme : « Je pense qu'un grand nombre des Appels à l'Action de la TRC, en particulier ceux liés à la santé, les appels 18 à 24, demeurent non réalisés. » Elle poursuit : « Ils continuent de faire face à des inégalités persistantes en matière de santé, de logement et d'accès aux services. » Une plus grande représentation est également nécessaire, notamment au sein des CIHR. Elle observe : « Je suis directrice scientifique de l'Institut de la Santé des Peuples Autochtones; il existe 12 autres instituts aux CIHR. Il n'y a jamais eu de personne Autochtone à la tête d'un autre institut, à l'exception de l'Institut de la santé des peuples autochtones. »

Gabel note que les efforts actuels de suivi demeurent fragmentés et mal coordonnés : « Il y a un dédoublement important entre les organismes, et l'approche globale est très fragmentée et improvisée. Je n'ai pas vu, ni entendu parler, d'un seul organisme, ministère ou même d'un corps ministériel ou gouvernemental qui assume clairement un rôle de leadership sur cet enjeu. » Gabel relie également ce recul de la réconciliation aux choix budgétaires fédéraux : « Même si les engagements sont souvent réitérés, les décisions budgétaires ne reflètent pas toujours l'ampleur ni l'urgence de ces engagements. La santé en est un exemple frappant, car il n'y a eu aucun nouveau financement en santé Autochtone dans le budget fédéral. » Dans les communautés nordiques et éloignées, le financement fragmenté et les modèles de dotation à court terme contribuent à un

30 Comme l'explique Brett Forester, « Le Principe de Jordan est une règle juridique qui garantit aux enfants des Premières Nations un accès rapide aux services publics de santé et aux services sociaux, sans retards bureaucratiques liés à des disputes entre les gouvernements provincial, territorial ou fédéral quant à qui doit payer ». Pour une discussion récente des compressions, voir : <https://www.cbc.ca/news/indigenous/tribunal-first-nations-education-funding-9.7039685>.



roulement élevé du personnel de santé, ce qui mine la continuité des soins, pourtant essentielle à l'efficacité des services de santé. Pour Gabel :

« La mise en œuvre de ces Appels à l'Action exige bien plus que des engagements politiques ou programmatiques. Il faut une réelle reddition de comptes; il faut des investissements à long terme. Il faut des ressources, de l'argent et une véritable volonté de transformer les systèmes, et non simplement de les adapter. Sans cela, les progrès resteront marginaux, voire inexistant, plutôt que véritablement transformateurs. »

Elle soutient que l'autodétermination en matière de santé doit être centrale : « L'un des aspects les plus importants de la TRC, et je le relierais directement aux recommandations en santé, est l'accent mis sur l'autodétermination et le soutien aux communautés Autochtones afin qu'elles puissent concevoir, offrir et gouverner leurs propres services de santé. C'est là, selon moi, que réside le plus grand potentiel de changements significatifs et durables. » Il s'agit d'un travail essentiel dans lequel Gabel est profondément engagée. Elle conclut que « le soutien aux communautés pour qu'elles conçoivent, offrent et gouvernent leurs propres services de santé » est indispensable.

Dans le Nord, les Inuit font face à des défis distincts qu'il importe de souligner. Ceux-ci comprennent des enjeux de santé particuliers, les communautés inuites affichant certains des taux de maladies et de suicide les plus élevés au monde. On observe également des taux extrêmement élevés de tuberculose, pour lesquels le financement gouvernemental demeure insuffisant afin d'en assurer l'élimination. L'insécurité alimentaire, le sous-financement chronique (et le surpeuplement) du logement et des infrastructures, ainsi que les taux de maladies figurent parmi les plus élevés à l'échelle mondiale. Statistique Canada rapporte qu'en 2022, plus des trois quarts des enfants Inuit vivaient une situation d'insécurité alimentaire. Les inégalités entre les communautés Inuit et celles du sud demeurent extrêmes, et le financement gouvernemental actuel est insuffisant. Il s'agit d'un héritage persistant de la dépossession coloniale. Les dirigeants Inuit soutiennent qu'une réconciliation véritable ne peut être mesurée par des gestes symboliques, mais par des améliorations concrètes des conditions de vie des Inuit.³¹

DIMINUTION DU SOUTIEN À LA RECHERCHE ET ACCÈS DÉCLINANT À L'INFORMATION

Plusieurs experts ont discuté des problèmes d'accès à l'information et des restrictions imposées aux archives. Mosby évoque un « recul dramatique » de l'accès aux informations archivistiques, les demandes d'Accès à l'Information et de Protection de la Vie Privée prenant désormais de nombreuses années. Les Dossiers de Bibliothèque et Archives Canada (LAC en anglais), en particulier

31 Voir : <https://www.cbc.ca/news/politics/minister-gull-masty-2026-inuit-communities-funding-9.7096172>



ceux du Groupe d'archives 10 relatifs aux services de santé destinés aux Indiens, sont soumis à d'importantes restrictions liées à la vie privée, tandis que la RCMP constitue un véritable « trou noir » en matière d'information, et que de nombreuses archives ecclésiastiques ont restreint l'accès afin de limiter leur responsabilité (des points également soulevés par Sinclair). Watts a souligné des restrictions problématiques récentes concernant les dossiers de patients des anciens hôpitaux indiens, évoquant une « prudence excessive en matière de protection de la vie privée ». Mosby rappelle aussi l'absence de soutien structuré et à long terme pour la recherche sur les hôpitaux indiens, les expériences médicales et la mise au jour d'autres « vérités difficiles », pourtant fondamentales pour la réconciliation : « Il y a de nombreux enjeux de grande portée qui auraient pu faire l'objet d'une attention, et cela n'aurait pas coûté très cher au gouvernement. »

À cela, Supernant souligne l'« énorme obstacle » auquel les communautés font face pour accéder aux données dont elles ont besoin dans les archives. Si certaines Églises ont ouvert leurs archives, d'autres (comme certaines archidiocèses catholiques) ont résisté ou ont fourni des « dépôts de données », soit de grandes quantités de fichiers dans des formats illisibles. Logan décrit de façon similaire la « lutte constante » pour ouvrir les dossiers, ainsi que le manque de capacité institutionnelle et étatique en matière d'archivage et de numérisation. En ce qui concerne la localisation des sépultures d'enfants disparus ou portés disparus, Sinclair souligne la nécessité d'obtenir l'accès aux dossiers : « Le Centre National pour la Vérité et la Réconciliation continue de se heurter à des obstacles pour obtenir des documents du gouvernement fédéral ainsi que de certaines provinces et territoires. Tous les bureaux de coroners au pays n'ont pas rendu publics l'ensemble des dossiers qu'ils détiennent sur le décès d'enfants Autochtones. »

Steeves note également que le travail visant à documenter le nombre de sites concernés est toujours en cours, et que cette portée dépasse largement les institutions visées par la Convention de Règlement relative aux Pensionnats Indiens. Elle soutient : « Si nous cherchons des sépultures non marquées et que nous voulons ne laisser aucun enfant derrière, nous devons examiner chaque endroit où ont existé des pensionnats, des hôpitaux Indiens ou des écoles de jour Indiennes. » Elle a documenté et constitué une base de données de plus de « 900 anciens pensionnats, écoles de jour et hôpitaux Indiens au Canada ». Les écoles industrielles ne figurent pas encore dans la base de données, mais devraient également y être incluses. Elle conclut : « Nous devons tous les examiner. Chacun d'eux doit faire l'objet de recherches visant à repérer des sépultures non marquées. Le gouvernement doit tenir compte des traumatismes intergénérationnels vécus par toutes les communautés d'où provenaient ces enfants. »



LE BESOIN D'UN ORGANISME INDÉPENDANT DIRIGÉ PAR DES AUTOCHTONES SUR LES ENFANTS DISPARUS

Supernant soutient qu'il est nécessaire de poursuivre la recherche sur les enfants disparus ou portés disparus, parallèlement au soutien à la localisation des sites d'inhumation. Elle recommande de suivre « l'orientation des obligations sacrées définies par le Bureau de l'Interlocuteur Spécial », soit la création d'un organisme indépendant, à distance du gouvernement, dirigé par des Autochtones, qui réunirait des personnes effectuant ce travail, qu'elles soient Autochtones ou qu'elles travaillent étroitement avec les communautés, afin de soutenir, de manière large, la diversité des besoins communautaires. Ce soutien comprendrait la formation des membres des communautés, ainsi que l'accès à de l'équipement de pointe, soit par achat, soit par l'entremise d'un centre régional. Il pourrait s'agir « de quelque chose comme une commission indépendante, dotée d'un certain degré d'autonomie, car il existe une grande méfiance, et pour de bonnes raisons, à l'égard de grandes institutions comme le gouvernement fédéral ou la RCMP lorsqu'elles s'impliquent de trop près ».

Dans la réalisation de travaux techniques, tels que la recherche de sépultures non marquées, Supernant insiste sur le fait que les communautés doivent recevoir un financement direct afin de diriger les opérations locales, plutôt que de dépendre uniquement de structures étatiques descendantes. Un autre élément crucial consiste à faire respecter la souveraineté des données conformément aux principes OCAP. Des recherches supplémentaires révéleront qu'une proportion beaucoup plus élevée d'enfants admis dans les pensionnats est décédée que ce qui avait été estimé auparavant, et certainement en comparaison avec les enfants fréquentant les écoles publiques non Autochtones. Supernant est catégorique : « Le travail visant à retrouver les enfants disparus est un travail de vérité. Et la vérité doit précéder la réconciliation. Des vérités ont été partagées dans le cadre de la Commission de vérité et réconciliation, mais celles concernant les enfants disparus dans des sépultures non marquées et l'histoire qui s'y rattache n'ont pas été suffisamment racontées. Cette vérité n'est pas assez connue pour que la réconciliation soit même possible. »

LES APPELS À L'ACTION EN MATIÈRE DE MESURE : DES LACUNES MAJEURES EN RESPONSABILITÉ ET EN TRANSPARENCE

Jewell identifie les « Appels à l'Action en matière de mesure » comme étant parmi les plus importants et les plus systématiquement négligés : « Dans chacun des héritages, à l'exception du langage concernant la protection de l'enfance, la santé, la justice et l'éducation, il y avait ce que nous appelions les Appels à l'Action en matière de mesure, qui demandaient au gouvernement fédéral de compiler des informations comparatives sur les résultats des Personnes Autochtones et non Autochtones en éducation, ou sur l'état de la protection de l'enfance. Et nous nous sommes toujours demandé pourquoi ces données n'étaient pas facilement produites. » Elle souligne la conformité



minimale du gouvernement : « CIRNAC a publié des chiffres pour une seule année, en 2017, puis ils ont dit : "oui, nous l'avons fait". Mais non, cela doit être annuel, continu, et fondé sur des données mesurables qui nous montrent les tendances comparatives entre Autochtones et non-Autochtones. »

Mosby souligne également que les appels à l'action en matière de mesure, notamment ceux portant sur l'obligation de reddition de comptes gouvernementale, illustrent le manque de sérieux du gouvernement : « L'Appel à l'Action no 2, sur la reddition de comptes en protection de l'enfance. L'Appel à l'Action no 9, sur l'éducation. L'Appel à l'Action no 19, qui vise à établir des objectifs mesurables en matière de résultats en santé. » Il ajoute : « Sans la collecte et la publication des données, on ne peut même pas parler de manière significative des progrès du Canada, parce que nous ne le savons tout simplement pas. Une grande partie de ces données n'est même pas collectée. » Un problème particulier est le manque de transparence et de clarté dans les documents budgétaires fédéraux, qui comportent souvent des promesses sans indiquer clairement combien a été dépensé et où, d'une année à l'autre. Mosby se souvient : « Sans point de référence, sans objectifs de reddition de comptes clairement établis, il est difficile de faire la différence entre de nouveaux investissements et ce qui n'est en réalité que le renouvellement d'anciens financements. La façon dont les documents budgétaires sont rédigés rend très difficile de déterminer ce qui correspond au même niveau de dépenses, ou même à un niveau inférieur à celui de l'année précédente. » Cette complexité, cette opacité et ce manque de détails font en sorte que la budgétisation gouvernementale manque de transparence.

Fraser note que, plutôt que de fournir des données claires et mesurables sur les écarts, le gouvernement s'appuie sur un langage ambigu et des mises à jour opaques de l'état d'avancement sur les sites Web officiels, contournant ainsi le suivi comparatif détaillé demandé par la TRC : « Une partie du problème, c'est que le gouvernement fédéral est tellement vague sur ce qu'il fait. Si vous visitez son site Web, il est écrit quelque chose comme : "14 ou 15 Appels à l'Action sont complétés", puis "75 sont en cours". Et nous n'avons aucune idée de ce que cela signifie, de quels Appels il s'agit, quels sont les échéanciers ou à quoi cela ressemble concrètement. Cette information doit être rendue publique, et nous avons besoin d'actions et d'échéanciers afin de pouvoir les tenir responsables. »

Dans une discussion similaire, Sinclair a identifié l'accès aux données comme un obstacle fondamental à la réconciliation : « Il y a cinq Appels à l'Action qui portent spécifiquement sur l'accès aux données, en protection de l'enfance et en éducation (non amorcés), ainsi qu'en santé et en justice (au point mort). » Or, peu ou rien n'a été fait : « La TRC a émis un mandat précis à l'intention des provinces, des territoires et des gouvernements afin qu'ils fournissent des données liées à des éléments précis dans tous ces domaines. Les données sont fondamentales aux solutions. Si vous n'avez pas les données, vous ne pouvez pas élaborer de solutions efficaces. »



Dans le domaine de la santé, Gabel ajoute que toute surveillance existante est fragmentée, non publique et non coordonnée : « Je pense qu'il existe probablement des rapports, mais il y a tellement de dédoublements, avec un si grand nombre d'organismes différents, et c'est tellement fragmenté qu'il y a sans doute une certaine surveillance, mais elle est très ponctuelle et improvisée. Je n'ai rien vu ni entendu concernant un organisme ou un ministère, ni même au niveau ministériel ou gouvernemental, qui prendrait le leadership sur cette question. »

Concernant les Appels à l'Action de la TRC liés à la justice, Watts souligne qu'il n'y a pas eu d'améliorations mesurables claires : « En ce qui concerne le système de justice, je pense qu'il reste énormément de travail à faire. Les chiffres disproportionnés d'Autochtones incarcérés n'ont fait qu'augmenter depuis la TRC, même s'il existe plusieurs appels à l'action portant sur le système de justice. » Elle établit explicitement un lien avec la protection de l'enfance : « Il existe toujours ce pipeline entre la protection de l'enfance et le système carcéral, le lien est encore très fort, parce que nous avons ces chiffres disproportionnés dans le système de protection de l'enfance, et il existe absolument des données qui confirment qu'il y a un lien, et qu'il s'agit d'une relation causale à bien des égards. » Sinclair a également souligné des problèmes similaires liés à l'augmentation de la surincarcération des Autochtones. Même si la sensibilisation a augmenté, l'absence de mesure et de reddition de comptes sur les écarts précis laisse les défenseurs sans l'information nécessaire. Comme le note Sinclair : « Chaque année, les taux d'incarcération des Autochtones augmentent. En 2015, le taux était de 24,4 %. En 2024, neuf ans après que la TRC a publié ses recommandations en mettant l'accent sur la réduction de la surreprésentation, le taux est maintenant de 33 %. Donc, clairement, quelque chose ne fonctionne pas. »

Même en l'absence de données claires, les gens peuvent constater que des problèmes persistent. Starzyk observe, à partir de ses recherches qualitatives et quantitatives sur les perceptions canadiennes de la réconciliation : « Les gens ne voient pas d'amélioration dans la qualité de vie des Peuples Autochtones. On constate donc que des personnes non Autochtones comme Autochtones disent que les Peuples Autochtones ne s'épanouissent pas, qu'il n'y a pas d'égalité systémique, qu'il n'y a pas de représentation ni de leadership, qu'il n'existe pas de relation de nation à nation et, certainement, qu'il n'y a pas d'égalité au niveau individuel. »

L'ABSENCE DE REPÈRES ET DE RESPONSABILITÉ DES GOUVERNEMENTS

Une recommandation majeure et récurrente est que le Conseil doit tenir les gouvernements responsables au moyen d'une collecte de données rigoureuse. Les dépenses gouvernementales peuvent être difficiles à suivre, et l'impact du financement est ardu à mesurer. Par exemple, de récentes annonces gouvernementales en 2026 semblent prometteuses, notamment un engagement fédéral de 115 millions de dollars pour renouveler l'Initiative Inuit Child First. Il s'agit d'un programme temporaire qui garantit un accès égal aux services essentiels, y compris l'éducation et la santé, pour



les enfants Autochtones. Le gouvernement a également annoncé un Fonds d'infrastructure pour l'Arctique de 1 milliard de dollars, qui pourrait offrir des avantages à la fois aux communautés Inuites et aux besoins de défense du Canada. Un autre engagement récent de 8,5 milliards de dollars visant à réformer en profondeur les services à l'enfance et à la famille dans les réserves en Ontario semble aussi prometteur, à la suite d'une entente conclue entre 131 Premières Nations et le gouvernement fédéral.³² Dans quelle mesure ces engagements répondent-ils aux Appels à l'Action ? Comment le succès sera-t-il déterminé ?

Duhamel a souligné l'importance pour les gouvernements d'établir des objectifs concrets : « Créer des repères mesurables et applicables, ou qui nous orientent vers les bonnes actions, serait un moyen important de respecter les promesses de la réconciliation et de s'assurer qu'elle soit significative pour les personnes avec lesquelles nous cherchons à nous réconcilier. » Duhamel soutient que le gouvernement a tendance à « rendre compte des extrants, mais qu'il rend rarement compte des résultats ». Par exemple : « Si je vous dis que j'ai besoin d'une nouvelle paire de bottes et que vous continuez à m'apporter un sandwich, ce n'est pas ce que j'ai demandé. Ça ne m'aide pas. » Elle propose d'examiner chaque Appel à l'Action en se demandant : « Et alors ? » Autrement dit : « Qu'espérons-nous voir se produire ici lorsque la TRC a lancé un appel à une plus grande formation de sensibilisation ? Quel est l'objectif ? Nous voulons que les gens aient suivi la formation. Nous voulons qu'ils l'appliquent. »

Duhamel insiste également sur la nature longitudinale de ce travail : « Nous devons élaborer des résultats mesurables et des repères, puis avoir la patience de les suivre dans le temps et de donner aux communautés et organisations Autochtones les moyens de mettre en œuvre les actions de la manière qui a du sens pour elles. » Elle note que « tout le monde veut que les choses se fassent très rapidement, et je le comprends. Je suis comme ça moi aussi. » Toutefois, la rapidité n'est pas nécessairement bénéfique, étant donné que nous avons besoin de « changements générationnels » et « d'engagements sur 10 ou 15 ans ». Duhamel souligne la nécessité de « s'engager envers la nature à long terme de la réconciliation, tant dans notre financement que dans nos actions. Ensuite, il faut en assurer le suivi dans le temps. Et je pense qu'en fin de compte, c'est ainsi qu'on la rend réelle et significative. »

Pour évaluer si la réconciliation progresse, les Premières Nations, les Inuit et les Métis doivent être au cœur de chaque étape du processus. Duhamel recommande que les repères et les mesures soient établis à l'aide « d'un évaluateur Autochtone ou d'une équipe d'évaluateurs Autochtones utilisant des

32 Voir, par exemple : <https://www.cbc.ca/news/politics/minister-gull-masty-2026-inuit-communities-funding-9.7096172> et <https://www.cbc.ca/news/politics/ontario-first-nations-child-welfare-deal-funding-roll-out-9.7192941>



méthodologies et des perspectives d'évaluation propres aux peuples autochtones. Parce que les chercheurs aborderont cela d'une certaine façon, et les évaluateurs d'une autre, et dans ce contexte, c'est vraiment important. Le défi pour ce Conseil, comme pour bien d'autres organismes semblables, demeure la question de la responsabilité. J'espère ne pas être la seule à le dire, mais il n'a pas les leviers qu'il devrait avoir. »

Dans la même veine que les recommandations de Duhamel, Fraser propose des mécanismes de responsabilisation et des plans publics de mise en œuvre à long terme : « passer du simple rapport sur les 94 Appels à l'Action à une véritable reddition de comptes. » Le gouvernement doit inclure « un plan public de mise en œuvre clair ». Elle développe cette idée en avançant une solution : « légiférer des mécanismes de responsabilisation autour des 94 Appels à l'Action, rendre le Canada responsable devant le Conseil National de Réconciliation, et plus largement devant les Canadiens. Dans ce modèle, quelles conséquences existeraient en cas de non-respect des échéanciers établis ou des objectifs de mise en œuvre ? »

Smith arrive à une conclusion semblable : « Nous avons réellement besoin d'un plan de mise en œuvre de la TRC, d'un plan d'action. » Il y a un rôle à jouer pour le Conseil National de la Réconciliation afin d'imposer, de superviser ou de planifier la « coconstruction de ce que pourrait être la législation et de ce à quoi pourrait ressembler la mise en œuvre ». Elle préconise des échéanciers de cinq ans : « Qu'est-ce qui devrait être accompli à partir des Appels à l'Action ? Qu'est-ce qui a été amorcé, qui est au point mort ou qui est terminé ? Qu'est-ce qui est presque achevé, mais qui nécessite simplement un peu de soutien ? Les Peuples Autochtones peuvent identifier ces priorités, puis déterminer ce que cela exigera sur, disons, cinq ans. Qu'est-ce qui devrait prendre un peu plus de temps ? Mais sans plan d'action ni échéanciers de mise en œuvre, tout cela est laissé au hasard. » De façon cruciale, Smith appelle à la création d'un « organisme de surveillance de la mise en œuvre », un rôle que le Conseil pourrait assurément remplir.



PARTIE 3 :

**Une nouvelle ère de réconciliation ?
Recommandations pour le
Conseil National de Réconciliation**



UN RÔLE DE LEADERSHIP POUR LE CONSEIL

Les experts ont recommandé que le Conseil exerce un leadership et fournisse une orientation et des lignes directrices sur la façon dont les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et même municipaux peuvent promouvoir la réconciliation (Newhouse, Sinclair, Fraser, Woolford, Duhamel, Regan, Supernant, Smith, Carleton). En raison des retards dans sa mise en place et son financement, le Conseil n'a pas encore exercé un rôle de leadership appréciable dans l'avancement de la réconciliation, ce que Sinclair qualifie de « formidable occasion manquée ».³³ Les experts ont souligné le fait qu'il existait un conseil d'administration provisoire de 2017 à 2018, suivi d'un Comité de Transition. Malgré les promesses de financement fédéral, il demeure à ce jour peu clair combien a été dépensé et ce qui a été accompli.

Le Conseil, sous sa forme actuelle, n'a vu le jour qu'après l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Conseil National de la Réconciliation* (Projet de Loi C-29) le 2 juillet 2024. Pour de nombreux experts, le Conseil doit maintenant rattraper le temps perdu. Newhouse est très clair à ce sujet : « Il n'y a personne, dans le leadership politique, que ce soit du côté Autochtone, canadien ou provincial, qui mène le dossier. La réconciliation est devenue un mot chargé, parce que les gens disent que nous n'atteignons pas ce que nous voulions atteindre. » Il poursuit : « Je vois la réconciliation comme une conversation nationale, multisite, multigénérationnelle et impliquant de multiples acteurs, qui devait être encadrée et dirigée. Or, à ce que je peux voir, personne ne la dirige. »

Jusqu'à récemment, le Conseil ne disposait d'aucune capacité institutionnelle pour mettre en lumière et dénoncer les échecs et les problèmes liés à la mise en œuvre des Appels à l'Action. Newhouse souligne le vide actuel en matière de leadership dans cette mise en œuvre, un vide que le Conseil peut combler : « Je pense qu'ils doivent jouer un rôle de leadership. » Il ajoute : « Jusqu'à présent, ils sont demeurés plutôt silencieux dans l'espace public. Je ne les vois pas intervenir à la télévision, ni ici ni ailleurs, je ne les vois pas publier de chroniques dans les journaux, donner des entrevues ou quoi que ce soit de ce genre. Ainsi, la réconciliation est maintenant presque reléguée au second plan de l'agenda national. » L'enjeu est sérieux : « Il n'y a personne pour nous dire, en tant que pays, comment faire, parce que nous n'avons jamais fait cela auparavant. Ce dont nous avons besoin, encore une fois, c'est de quelqu'un qui dise : d'accord, voici des exemples, voici ce que vous pouvez faire. » Woolford ajoute à cela que le Conseil devrait « créer un espace non seulement pour des conceptions

33 Pour plus de détails, voir : <https://www.canada.ca/en/crown-indigenous-relations-northern-affairs/news/2025/03/inaugural-board-of-directors-for-the-national-council-for-reconciliation-named.html>; https://www.canada.ca/en/indigenous-northern-affairs/news/2017/12/interim_board_ofdirectorsforthenationalcouncilforreconciliation.html; <https://www.canada.ca/en/crown-indigenous-relations-northern-affairs/news/2024/04/national-council-for-reconciliation-act-becomes-law-a-positive-step-toward-fulfilling-calls-to-action-from-the-truth-and-reconciliation-commission.html>. Le ministre des Relations Couronne-Autochtones a décrit ainsi le rôle du Conseil : « un organisme permanent, indépendant et non partisan, dirigé par des Autochtones, qui reflétera la diversité des Peuples Autochtones au Canada et respectera les visions des survivants. Il servira de catalyseur pour la réflexion novatrice, le dialogue et l'action, et surveillera, évaluera et fera rapport sur les efforts visant à faire progresser la réconciliation, y compris la mise en œuvre des Appels à l'Action, à tous les ordres de gouvernement et partout au Canada. » Voir : <https://www.canada.ca/en/crown-indigenous-relations-northern-affairs/news/2024/07/statement-by-minister-anandasangaree-on-the-coming-into-force-of-legislation-to-establish-the-national-council-for-reconciliation.html>



minimalistes de la réconciliation », mais aussi « pour tenter de repousser les limites de ce qui est pensable ».

Il existe assurément une nécessité politique pour qu'un organisme non partisan dirigé par des Autochtones assume ce rôle. L'adhésion de Trudeau à la réconciliation comme cause phare a peut-être, comme le note Carleton, créé des difficultés, en renforçant la perception que les conservateurs n'étaient pas engagés dans la réconciliation. Pourtant, c'est le premier ministre Stephen Harper qui a présenté les excuses aux Survivants des Pensionnats Indiens à la Chambre des Communes. L'accent mis par Trudeau sur la mise en scène de la réconciliation a eu pour effet, en pratique, que « beaucoup de gens associent la réconciliation aux libéraux, alors qu'en réalité, elle devait être bipartisane ; elle devait transformer la relation pour l'ensemble des Canadiens ».

Afin d'assurer que le Conseil demeure efficace, des experts soutiennent qu'il doit agir de manière indépendante et avec une portée étendue. Fraser souligne que le Conseil doit aller au-delà de la simple observation : « Je veux que le Conseil soit fort pour exercer un leadership et formuler des critiques afin de faire avancer la conversation sur la vérité et la réconciliation dans ce pays. Mais si le gouvernement ne progresse sur aucun des Appels à l'Action et n'y parviendra jamais, cela ne peut pas être le seul mandat du Conseil. Il doit élargir et faire croître sa propre vision. » Smith pose une question pertinente : « Quel est le mécanisme dont disposent le gouvernement actuel, ou les gouvernements provinciaux, pour fournir des mises à jour annuelles régulières sur l'état de leur stratégie de mise en œuvre ? Nous avons besoin au Canada d'un mécanisme national, contraignant, de reddition de comptes et d'application pour la TRC, si celle-ci doit réellement avancer de manière significative. »

Pour Regan, étant donné que la TRC était « relativement vaste dans sa portée... l'essentiel est que le Conseil interprète et mette en œuvre son mandat avec une vision audacieuse, comme l'a fait la TRC ». Elle définit également le rôle du Conseil comme celui d'un médiateur de vérités complexes : « être cette voix d'équilibre et de dialogue respectueux qui encourage les gens à ne pas éviter de confronter les injustices historiques et actuelles du Canada colonial de peuplement à l'égard des Peuples Autochtones ». Sinclair présente un rôle clé à long terme pour le Conseil et le gouvernement fédéral en matière de travail narratif : « Le Conseil aura un énorme travail de relations publiques pour maintenir la conversation et l'attention sur la réconciliation, sur ce qu'elle signifie et sur la façon de la faire avancer. Et cela implique de dire les choses telles qu'elles sont, de signaler et d'amplifier tout ce qui entrave ou fait obstacle à ce processus. » Au cœur de ce rôle, selon Sinclair, se trouvera l'orientation du débat sur la réconciliation, en l'éloignant de la « réconciliation économique et du négationnisme des pensionnats », vers des enjeux précis comme « la surincarcération des Autochtones dans les prisons et la surreprésentation des enfants Autochtones dans le système de protection de l'enfant ».



Il est important de noter que tout le monde n'est pas favorable à la structure du Conseil, et que des préoccupations ont été soulevées quant à son efficacité et à sa représentativité potentielles. En 2022, l'ITK a retiré son appui au Projet de Loi C-29. L'une des préoccupations était que le Conseil puisse compromettre la relation bilatérale entre les Inuit et le gouvernement fédéral. Une autre était que le Projet de Loi C-29 ne dotait pas le Conseil des moyens nécessaires pour tenir le gouvernement fédéral responsable s'il manquait à ses obligations de mettre en œuvre les Appels à l'Action. De plus, l'absence de pouvoirs d'exécution signifiait que le Conseil manquait de mordant et que son existence pourrait être utilisée pour éviter la création d'un organisme plus robuste.³⁴ Une autre critique du Conseil portait sur le fait que certains des 13 administrateurs ne représenteraient pas des détenteurs de Droits Autochtones. L'ITK a également noté que, bien qu'au moins deux administrateurs doivent provenir du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut, et que les deux tiers des administrateurs doivent être Autochtones, il n'existe aucune autre garantie quant à une représentation inuite accrue.³⁵ Au moment de la rédaction, l'ITK n'avait pas proposé de candidat pour un poste d'administrateur du Conseil.

En août 2022, l'ITK et le Ralliement national des Métis ont tous deux proposé la création d'un organisme doté de pouvoirs d'exécution plus solides, en demandant à Justice Canada d'établir une Commission et un Tribunal des droits de la personne autochtones. Le modèle envisagé posséderait les « pouvoirs, devoirs et fonctions d'une Institution Nationale des Droits de la Personne, tels que définis par les Principes de Paris ». Il inclurait également l'indépendance et le pluralisme, ainsi qu'une « compétence quasi judiciaire », et un mandat visant à « offrir des recours et des réparations en cas d'atteinte aux droits des peuples autochtones ». De plus, le Tribunal créerait, sur la base de la DNUDPA, « un corpus de droit administratif des Droits Autochtones ». La proposition exprimait la crainte que les organismes existants au Canada soient trop contrôlés par les gouvernements provinciaux ou fédéral.³⁶

LEADERSHIP DU NCR ET COOPÉRATION AVEC TOUS LES ORDRES DE GOUVERNEMENT

Les experts ont affirmé que le Conseil doit veiller à travailler avec tous les ordres de gouvernement, même s'il est chargé de faire rapport uniquement au gouvernement fédéral. Regan envisage le Conseil comme « un organisme fédérateur qui pourrait aider l'ensemble du pays à aller de l'avant. À mon avis, cela inclut tous les niveaux de gouvernement. Plusieurs Appels à l'Action de la TRC portent sur les rôles et responsabilités des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. Le simple fait de tenir le gouvernement fédéral responsable ne suffira pas. » Regan formule un point crucial :

34 Pour une discussion, voir : <https://www.cbc.ca/news/politics/itk-reverses-support-c-29-national-reconciliation-council-1.6669809>

35 <https://www.cbc.ca/news/canada/north/itk-considers-rejecting-role-on-reconciliation-oversight-body-1.7192345>

36 La proposition est accessible ici : <https://itk.ca/wp-content/uploads/2023/12/Indigenous-Human-Rights-Tribunal-ITK-and-MNC-EN.pdf>



« Bien que l'accent mis sur le Conseil porte à juste titre sur son mandat de reddition de comptes — surveiller, évaluer et rendre compte des progrès du Canada en matière de réconciliation —, il joue également un rôle essentiel en matière de dialogue public, d'éducation, d'élaboration de politiques et de recherche, afin de garantir que le processus de vérité et de réconciliation demeure dynamique et évolue au fil du temps en réponse à des circonstances changeantes. »

Mosby met en garde le Conseil contre l'acceptation des redéfinitions gouvernementales de la réconciliation, en particulier leur adhésion à la « réconciliation économique », qui affaiblit l'intention initiale de la TRC. Pour y faire face, Mosby conseille au Conseil de rester ancré dans la réalité : « en s'adressant aux personnes sur le terrain qui sont expertes dans ce domaine. Et bien souvent, ces experts sont des professionnels de la santé, des Autochtones, des médecins ou des infirmières Autochtones, ou des membres de la communauté qui travaillent dans les postes infirmiers locaux et dans les collectivités éloignées. » Smith appelle également à des champions prêts à « prendre le relais ». Elle suggère de repérer :

« Des exemples, dans certaines provinces, où de bonnes choses se produisent, comme modèles à suivre, afin de donner des idées à d'autres provinces où cela ne se produit pas. Les municipalités font parfois certaines des choses les plus intéressantes. Je pense aux conseils municipaux qui ont des cercles consultatifs, des conseils consultatifs d'aînés, qui défendent certains types d'initiatives autochtones et qui ont des responsables Autochtones au sein de leurs structures de gouvernance. »

Carleton suggère que le Conseil élabore une base de données des meilleures pratiques municipales, afin de faciliter l'apprentissage mutuel entre municipalités. Le Conseil pourrait développer des ressources pour les petites collectivités et les régions rurales, qui manquent souvent de la capacité nécessaire pour élaborer leurs propres initiatives de réconciliation. « Les musées et archives ruraux » et des institutions similaires pourraient être intéressés, mais « n'ont tout simplement pas les ressources pour organiser une exposition itinérante sur les progrès en matière de réconciliation ». Carleton souligne également des exemples précis d'actions municipales en matière de responsabilité systémique : « Les municipalités ont accompli beaucoup de travail en matière de réconciliation qui est parfois ignoré. Qu'il s'agisse d'un changement de nom, d'une modification législative ou d'autres types d'initiatives, les municipalités jouent un rôle, et elles sont simplement moins enracinées dans les clivages politiques que l'on observe à d'autres niveaux. »

À l'échelle provinciale, Newhouse voit un avantage à ce qu'un ministre du Cabinet, dans chaque province, soit responsable de la réconciliation. Ce portefeuille pourrait éventuellement être confié au ministre actuellement responsable des affaires autochtones.



LUTTE CONTRE LE NÉGATIONNISME DES PENSIONNATS INDIENS

Le déni et le négationnisme ont été mentionnés par la plupart des personnes interviewées comme des obstacles majeurs à la réconciliation. Certains ont suggéré de faire du négationnisme des pensionnats une infraction criminelle (Supernant). La suppression par le gouvernement fédéral actuel du budget de 5 millions de dollars destiné à soutenir un programme de lutte contre le négationnisme des pensionnats (alloué les années précédentes sous le gouvernement Trudeau) a été citée comme un problème particulier qui doit être corrigé (Fraser, Carleton).³⁷ Adopter une position ferme contre le négationnisme est crucial pour le Conseil, et Regan l'envisage comme jouant « un rôle extrêmement important pour aider les gens à comprendre le négationnisme et les motivations qui le sous-tendent ». Comme elle l'explique plus en détail : « Le négationnisme est enraciné dans une réticence à remettre en question des mythes erronés et célébratoires de l'histoire coloniale de peuplement, qui excluent l'histoire et l'expérience Autochtones du récit historique national du Canada. » Regan relie également le négationnisme à la politique de la peur :

« Une minorité vocale diffuse beaucoup de désinformation au sujet des pensionnats, en particulier concernant les efforts de recherche et de récupération visant à identifier et localiser les enfants disparus et les sépultures non marquées. Il existe aussi de la désinformation au sujet des Droits des Peuples Autochtones. En Colombie-Britannique, on a attisé la peur en prétendant que de récentes décisions judiciaires mettaient en péril les droits de propriété privée. Le négationnisme ne sert pas le pays, et c'est pourquoi l'éducation continue est essentielle. »

Supernant observe que les problèmes liés au négationnisme ne disparaîtront pas : « Les négationnistes sont plus bruyants et attirent davantage l'attention. Il y a au Canada beaucoup de personnes qui peuvent facilement être influencées par ces arguments. » Elle souligne la profonde violence psychologique que cela inflige aux Aînés, qui se sentent poussés à exhumer des restes uniquement pour faire taire des acteurs de mauvaise foi :

« J'ai même entendu des Aînés et des Survivants dire : eh bien, il faut les déterrer pour prouver que les négationnistes ont tort, ce qui, pour moi, est tout simplement horrible qu'ils aient à penser ainsi. Et bien sûr, cela ne ferait pas taire les négationnistes, parce que ce ne sera jamais suffisant pour eux. Et si vous êtes toujours en train de les poursuivre, d'essayer de changer leur point de vue, alors vous ne prendrez pas les décisions pour les raisons qui comptent vraiment. »

À ce titre, Supernant appuie l'idée que le Conseil agisse comme une autorité digne de confiance :

« Pour savoir ce qui se passe réellement et pour partager cette vérité de manière à contrer le

37 Les détails de l'allocation budgétaire se trouvent ici : <https://budget.canada.ca/2024/report-rapport/chap6-en.html>



négationnisme... ce serait extrêmement précieux. » Elle souligne que les demandes d'exhumations (« où sont les corps ? ») sont à la fois culturellement inappropriées et fondées sur une mauvaise compréhension : « Nous n'essayons pas de parader les corps de nos enfants devant vous. C'est une demande horrible. Nous savons déjà que des enfants sont morts. Ce que nous essayons de déterminer, c'est où ils pourraient être enterrés. C'est ce que nous faisons en ce moment, et à qui ils pourraient appartenir. »

Dans la même lignée que les observations de Supernant, Sinclair identifie le négationnisme comme une menace structurelle à l'avancement de la réconciliation, « de plus en plus répandue. Il prend davantage de place, de plus en plus de plateformes diffusent ces idées de négationnisme des pensionnats et leur donnent une voix, attisant ainsi le feu. » Les négationnistes détournent régulièrement le récit des enfants disparus pour forcer un débat médico-légal qui traumatise les Survivants. Sinclair explique cette tactique : « Ils voulaient changer le contenu. » En bref : « Ils répètent sans cesse : où sont les corps ? Où sont les corps ? Où sont les corps ? » L'idée d'exhumer des corps pour réfuter les négationnistes est problématique et ne correspond pas au mandat de l'OSI : « L'essentiel, c'est d'identifier les enfants qui manquent. » Il poursuit :

« Les négationnistes ne veulent pas entendre les raisons pour lesquelles les choses prennent plus de temps qu'ils ne le souhaiteraient. Mais ces délais sont fondés sur le respect, la reconnaissance et l'hommage aux morts. Par exemple, le Pensionnat Indien de Kamloops comptait au moins 38 Nations Autochtones différentes, chacune avec ses croyances, traditions spirituelles et pratiques culturelles. Il y a donc des raisons importantes pour lesquelles cela prend du temps. »

Logan souligne également les effets sur les Survivants et les communautés : « Comment, alors, protéger les Survivants ? Parce qu'ils doivent faire face, par des messages ou des commentaires sur Facebook, des appels téléphoniques, ou parfois des menaces physiques, à de la violence physique [et] à un racisme violent très sévère. » Elle insiste sur le fait que le négationnisme et la haine se manifestent au cœur même des travaux en cours, comme les recherches par radar à pénétration de sol (GPR) : « Ce sont les Survivants qui, au quotidien, sont au milieu du travail, qui effectuent les balayages GPR, les recherches sur les enfants disparus, et qui doivent en plus lutter contre la haine, le racisme et... des activités violentes et illégales pendant qu'ils font ce travail. »

Le gouvernement fédéral a également un rôle central à jouer. Comme le soutient Carleton, il doit se situer au-dessus des clivages partisans et « voir le négationnisme des pensionnats comme faisant partie de l'empoisonnement de la relation politique entre le Canada et les Peuples Autochtones dans leur ensemble. Et s'ils laissent cela s'enraciner et s'envenimer, ce travail deviendra impossible. » Carleton souligne comment le négationnisme est devenu une stratégie de division de l'extrême



droite, particulièrement en Colombie-Britannique, « où la droite n'est pas unie, mais semble s'entendre sur le fait que les Peuples Autochtones sont l'ennemi. » Il s'inquiète du fait que « le discours et la rhétorique sont devenus très dangereux, très hostiles, très antagonistes », tandis que la « haine raciale » devient « un outil politique pour le financement, mais aussi pour gagner de l'élan politique. » Le Conseil doit également travailler avec les Églises pour dénoncer le négationnisme et les négationnistes, et pour, comme le suggère Carleton, « collaborer avec les Églises afin qu'elles jouent un rôle plus actif dans l'éducation de leurs membres et du public quant à la nécessité de la réconciliation. » Les associations professionnelles doivent aussi prendre position et exprimer leur engagement envers la réconciliation. Le négationnisme a déjà eu des répercussions sur la formation professionnelle, notamment dans le cas du Barreau de la Colombie-Britannique, qui, selon Carleton, a fait l'objet de pressions de la part de négationnistes « pour modifier son cours obligatoire sur la compétence culturelle. C'est un exemple très concret de la manière dont quelques personnes faisant la promotion du négationnisme des pensionnats peuvent avoir un impact direct sur un organisme de réglementation juridique. » Sinclair a également fait le même constat.

Parfois, toutefois, ne pas céder aux performances des négationnistes visant à attirer l'attention est la meilleure stratégie. Patzer note que les universités font face à un défi particulier dans la gestion des négationnistes, observant que les ignorer est souvent la défense la plus sûre contre leurs tactiques : « Venir sur les campus pour provoquer des remous et peut-être se faire expulser ou refuser l'accès par la sécurité contribue en fait à nourrir cette notoriété et cette recherche d'attention. »

Woolford soutient que, si les arguments intellectuels ont leur place, l'arme la plus puissante contre le négationnisme demeure l'empathie humaine, forgée en soutenant et en donnant une tribune aux voix des Survivants. Le pouvoir d'influencer les gens réside dans « les récits des Survivants ; le pouvoir était toujours dans les histoires elles-mêmes et dans la manière dont elles peuvent être racontées. » Bien que les Survivants vieillissent, Woolford note qu'« ils sont très efficaces pour contrer la désinformation et susciter une empathie qui la dépasse. »

Leurs paroles « ne contribuent pas seulement à l'acquisition de connaissances, mais aussi à l'intelligence émotionnelle et à l'empathie, [ce qui] peut être efficace pour faire avancer la réconciliation. »

En somme, le Conseil peut agir comme une voix puissante contre le négationnisme, en veillant à ce que les faits exacts concernant le système des Pensionnats Indiens, les MMIWG, ainsi que les enfants disparus et décédés, soient clairement communiqués au public.



COMPRENDRE LA RÉCONCILIATION COMME ÉTANT CONTEXTUELLE ET ÉVOLUTIVE

De nombreux experts affirment que la réconciliation doit être comprise non seulement à travers les Appels à l'Action de la TRC, mais aussi par d'autres processus. Un courant de pensée souligne que la réconciliation doit être ancrée dans la manière dont les Premières Nations, les Inuit et les Métis comprennent ce concept. Les Appels à l'Action n'ont jamais été la seule façon de concevoir la réconciliation. La compréhension de la réconciliation par George s'enracine dans l'enseignement nuu-chah-nulth de « hišukišcawaak, tout est un. » Elle explique : « On ne peut pas se contenter d'aborder un seul aspect, et si l'on parle des torts causés par le colonialisme, on ne peut pas parler uniquement des pensionnats. Il faut aussi parler des façons dont nous avons été forcés de vivre dans des réserves, physiquement retirés de nos territoires, là où notre relation avec l'océan et nos terres est restreinte. » Ce cadre relationnel holistique insiste sur le fait que la réconciliation doit également englober la réconciliation avec les Terres et Territoires Autochtones.

Ottawa observe : « Plutôt que de viser une réconciliation systémique, nous devons mettre davantage l'accent sur la nécessité pour les Peuples Autochtones de se réconcilier avec leurs propres systèmes juridiques, leur identité et leur langue, en raison des impacts du colonialisme. » À propos de son peuple, elle explique : « Nous sommes un peuple de tradition orale ; le droit n'est pas écrit, mais vécu. Nous vivons notre propre droit à travers nos cérémonies, nos récits et surtout notre langue, puisque dans ma communauté, 95 % de la population parle encore le Nehirowimowin. » Dans sa communauté, l'ordre juridique coutumier des Nehirowisiwok place l'enfant au centre et vise à l'autonomiser par sa capacité de prise de décision. Cette approche diffère des conceptions occidentales, notamment celles du Québec, qui, comme elle le souligne, établissent une hiérarchie où les parents sont responsables du bien-être de l'enfant. Selon la conception des Nehirowisiwok, Ottawa explique qu'une personne est considérée comme une « dividualité », une notion qui met en lumière la responsabilité envers les autres et la relation réciproque avec tous les êtres, humains ou non.

Newhouse interprète la réconciliation à travers les Appels à l'Action comme une série de questions éthiques : « Comment bien vivre ensemble ? Quelles sont les choses que nous devons faire pour bien vivre ensemble ? » Il divise les Appels en quatre domaines, dans lesquels les gens peuvent choisir de s'engager en fonction de leurs propres expériences, de leur expertise et de leur niveau de confort. Le premier domaine est la promotion de l'équité, qui vise l'atteinte de l'équité en matière d'éducation, de santé et d'économie. Le deuxième est l'harmonie, qui peut renvoyer aux relations raciales entre les peuples. Le troisième domaine concerne la reconnaissance et la restauration des Terres et Territoires Autochtones, tandis que le quatrième est consacré à des « conversations critiques sur le Canada », pour « les personnes qui réfléchissent au Canada ». Essentiel à une compréhension Autochtone de la réconciliation est ce dont les communautés ont besoin. Newhouse fait référence à une étude



quinquennale sur la pauvreté Autochtone à laquelle il a été étroitement associé et qui a dégagé deux constats clés. Le premier est que « le mot pauvreté n'existait pas dans les langues Autochtones ». Le second est que, bien que les dirigeants Autochtones savaient qu'ils étaient pauvres matériellement, ils privilégiaient une définition de la pauvreté comme « perte de la langue, perte des traditions, perte des Aînés, perte du Savoir, perte de l'accès au Territoire Traditionnel ». Cette définition dépasse le matériel pour « se concentrer sur le Territoire, la Terre, l'accès, la langue, le Savoir, la tradition et la spiritualité ». Newhouse souligne également l'importance du développement institutionnel dirigé par les Autochtones (gouvernance, instituts de recherche, etc.) comme forme d'« autogouvernance » incluant le contrôle de la santé, des services sociaux et de l'éducation : « Je définis cela comme le contrôle et la gestion des structures et des processus de la vie quotidienne. Concrètement, cela signifie des institutions, le développement d'institutions. »

Duhamel observe à propos de la réconciliation qu'« il y a eu énormément de progrès, mais des progrès surtout menés par les Peuples Autochtones ». Elle propose une définition de la réconciliation explicitement ancrée dans les épistémologies Autochtones et les cadres linguistiques. Elle note qu'« il n'existe pas de mot dans ma langue pour dire réconciliation » et que le concept a été « vidé d'une grande partie de son sens par sa récupération par différents gouvernements et organismes », qui l'utilisent de façons « non ancrées dans une compréhension Autochtone, encore moins dans une approche fondée sur les distinctions ou sur les communautés ». S'appuyant sur des recherches menées avec des gardiens de la langue et des apprenants, Duhamel conçoit la réconciliation comme « un processus enraciné dans les façons Autochtones de vivre ensemble et de bien vivre, qui contribue de manière substantielle et matérielle à ce que les personnes aillent mieux ou fassent mieux, individuellement ou collectivement, que ce soit dans n'importe quel domaine de leurs droits ou dans leur capacité à vivre ces droits ». Elle souligne qu'un de ses participants à la recherche décrivait la réconciliation comme le fait de « se soutenir mutuellement, non pas dans une logique de sauveur, mais plutôt dans un cadre d'entraide et de collaboration », où « nous apportons tous nos dons et, ensemble, l'ensemble de nos dons nous donne ce dont nous avons besoin pour bien vivre ».

Pour Duhamel, à son niveau le plus fondamental, la réconciliation signifie « créer une société dans laquelle les Peuples Autochtones ont accès à une égalité réelle et aux mêmes services et possibilités, de manière sans obstacles ou avec peu d'obstacles », le tout réalisé « dans le respect des valeurs et des cultures Autochtones ». Elle affirme que la réconciliation doit inclure l'autodétermination et les gouvernements Autochtones : « la conception et la prestation de programmes par les Autochtones, l'autodétermination, en comprenant que nous opérons toujours dans un contexte où il existe plusieurs ordres de gouvernement, mais en prenant certainement au sérieux le gouvernement Autochtone comme troisième ordre de gouvernement ».



Jewell renforce ce point à partir du contexte de sa propre communauté, décrivant les impacts communautaires des pensionnats au-delà du traumatisme individuel, pour englober un vide spirituel et culturel collectif : « Beaucoup de familles de notre communauté ont rejeté le christianisme, mais n'avaient pas les moyens de nourrir et de faire vivre un système spirituel ou culturel originel. Dans ce vide se sont installés de nombreux problèmes sociaux. » Pour Jewell, la réconciliation au sein de la communauté signifie reconstruire la capacité de reproduction sociale, afin de « recréer nos mondes en tant que peuple anishinaabe ». Elle décrit cela comme une réponse au génocide culturel et pose la question : « Comment reproduire et recréer ces systèmes ? Quelles sont les pratiques, les institutions communautaires ou les pratiques et mouvements communautaires, ainsi que les cohésions, que nous pouvons renforcer pour nous amener vers un avenir où nous incarnons de nouveau nos mondes ? »

Jewell est également critique à l'égard des définitions externes de la réconciliation. Elle soutient que « les Canadiens ne devraient pas définir les termes de la réconciliation. Ce ne sont pas eux avec qui on se réconcilie. C'est à nous de guider le processus. » Lorsqu'on lui a demandé quand la réconciliation serait atteinte, elle a répondu : « Elle sera atteinte lorsque nous ne ferons plus face à des inégalités, lorsque nous aurons les mêmes standards de vie que nous définissons pour nous-mêmes, non pas un standard de vie canadien, mais un standard de vie Anishinaabe, un standard de vie Oneida, un standard de vie Déné. C'est cela que la réconciliation est censée être. » Jewell insiste sur le fait que la principale préoccupation des Survivants n'était pas les pipelines ou la « réconciliation économique », mais la guérison des relations entre les générations : « Les Survivants ont décrit les mauvais traitements extrêmes qu'ils ont subis et ils ne voulaient pas que cela arrive à une autre génération d'enfants. Nous ne pouvons pas affirmer avec certitude que cela n'arrive pas à une autre génération d'enfants, et cela devrait être au cœur des préoccupations. Le Canada doit mettre fin aux systèmes qui perpétuent les torts en ce moment même. »

Un autre axe clé consiste à replacer les Appels à l'Action dans l'histoire beaucoup plus vaste des enquêtes et recommandations en matière de justice Autochtone. Ces recommandations concernent aussi la manière dont les conceptions de la réconciliation évolueront naturellement au gré des événements politiques. Newhouse insiste pour que l'on voie la TRC comme un moment crucial d'un processus beaucoup plus long :

« Le rapport de Murray Sinclair est le fruit de près d'un demi-siècle de travail, amorcé avec une décision de la Cour suprême qui reconnaissait qu'il pouvait exister quelque chose appelé "Droits des Indiens". Les dirigeants Autochtones ont saisi cette occasion et ont commencé à proposer leurs idées au cours du demi-siècle suivant. Le rapport lui-même s'appuyait sur la Commission Royale, mais aussi sur un sentiment croissant chez les dirigeants Autochtones qu'un changement était possible. »



Newhouse souligne la nécessité cruciale de considérer ces rapports antérieurs et ultérieurs comme une base intellectuelle interconnectée pour l'ensemble de la trajectoire du Canada :

« Je pense qu'il faut les inclure, parce qu'ils vont tous ensemble. Le rapport sur les MMIWG aborde la misogynie dans les communautés Autochtones et non Autochtones et fournit plus de détails et des solutions plus concrètes que la Commission Royale sur les Peuples Autochtones [RCAP]. Nous disposons d'un ensemble de ce que j'appelle des "documents de réconciliation" qui nous offrent une base intellectuelle : la déclaration de Jane Stewart. Nous avons la déclaration de Stephen Harper. nous avons la RCAP. Nous avons aussi les MMIWG et la TRC. Tous ces documents fondamentaux tracent une voie à suivre, auxquels s'ajoutent les analyses universitaires et communautaires qui les accompagnent. »

Sinclair adopte également une approche historique et dresse une liste complète de « documents de réconciliation »³⁸ au-delà de la TRC qui constituent une base intellectuelle pour comprendre ce concept :

« Historiquement, il y a *Le Rapport Hawthorn* (1963), *Le Rapport Penner* (1983), la Commission Royale sur les Peuples Autochtones (1996), l'Accord de Kelowna (2005) et enfin la TRC (2015). À cela s'ajoutent les recommandations de l'Enquête Nationale sur les MMIWG (2019) et de nombreux autres rapports, comme *In Plain Sight (À la Vue de Tous)* de la Colombie-Britannique (2020), *Sites of Truth (Lieux de Vérité)*, *Sites of Conscience (Lieux de Conscience)* (2024) et le rapport de l'Interlocuteur Spécial Indépendant. Tous ces documents fondamentaux tracent une voie à suivre. Ajoutez-y l'ensemble des analyses universitaires et communautaires qui les accompagnent. Comme vous pouvez le constater, il existe déjà un corpus de connaissances substantiel sur lequel on peut s'appuyer pour tracer une trajectoire. »

Il affirme explicitement que le Conseil *doit* intégrer les 231 Appels à la Justice (MMIWG) ainsi que les obligations de l'Interlocuteur Spécial : « L'Appel à l'Action 41, qui demandait l'enquête sur les MMIWG, est complété, mais il est assorti d'un astérisque, car il y a 231 Appels à la Justice qui doivent faire l'objet d'un suivi. »

Regan plaide elle aussi de manière convaincante pour une compréhension de la réconciliation qui englobe les recommandations issues des enquêtes et commissions successives. Elle affirme : « Je ne pense pas vraiment qu'on puisse les dissocier et dire : nous allons seulement nous occuper des Appels à l'Action de la TRC. » Elle poursuit : « La TRC a demandé une Enquête Nationale sur les MMIWG, et le rapport de l'Interlocuteur Spécial Indépendant s'appuie sur le rapport et les Appels à

38 Pour le rapport Hawthorn, voir : https://publications.gc.ca/collections/collection_2018/aanc-inac/R32-421-1976-eng.pdf; pour la RCAP, voir : <https://publications.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/EB/prb9924-e.htm>.



l'Action de la TRC pour approfondir les enquêtes sur les enfants disparus et les sépultures non marquées. Pris ensemble, ces trois organismes d'enquête offrent une vue d'ensemble complète des injustices historiques et actuelles interconnectées qui doivent être réparées par des mesures de réparation. »

Duhamel soutient que la réconciliation doit être comprise comme un concept vivant : « Les Appels à l'Action de la TRC sont vraiment, vraiment exhaustifs. Ils reflètent ce que la TRC a entendu, de la même manière que, selon moi, les Appels à l'Action de LA MMIWG sont différents et reflètent ce que nous avons entendu. » Toutefois, ni l'un ni l'autre ne peuvent constituer « la seule façon de définir la réconciliation », laquelle doit plutôt être comprise comme « un concept évolutif, quelque chose de dynamique, et cela devrait l'être, de mon point de vue. Si c'était un concept statique qui ne changeait jamais, cela voudrait dire que nous n'y travaillons pas vraiment. Il change parce que nous y travaillons, parce que nous posons des questions, parce que nous avons ces conversations vraiment importantes. » Duhamel met en garde contre l'inertie qu'entraîne le fait de traiter les Appels à l'Action comme figés dans le temps : « Si, en 2036, nous avons encore la même conversation sur ce que cela devrait être, alors nous n'aurons pas fait le travail. Parce que cela n'aura pas évolué du tout. Le marqueur de l'inertie serait que sa signification ne change pas. »

Fraser souligne également que des changements supplémentaires sont nécessaires au-delà des Appels à l'Action, qui sont « importants », mais « insuffisants ». Elle explique : « Nous avons aussi besoin de changements à la Loi sur les Indiens, de changements dans la mise en œuvre des traités, de changements au système de protection de l'enfance et à l'application du Principe de Jordan, du rétablissement du financement de la recherche sur les pensionnats, et de la mise en œuvre intégrale de la DNUDPA. » Fraser soulève aussi des préoccupations majeures quant à la disparition juridique des Premières Nations, des Inuit et des Métis. La Loi sur les Indiens, en particulier, note-t-elle, « est aussi un modèle de non-existence ». Elle poursuit : « Si nous maintenons les règlements actuels sur le quantum de sang, qui sont enracinés dans le colonialisme et le racisme, le Canada n'aura plus aucun Indien inscrit. Et je crois que c'est leur objectif. »³⁹ La question devient alors : comment créer « un espace équitable au Canada où les Peuples Autochtones peuvent être souverains et en relation avec le gouvernement canadien ? C'est une conversation qui doit être menée de manière significative. »

39 Pour une discussion sur la "coupure à la deuxième génération", voir : <https://www.cbc.ca/news/indigenous/un-technical-advice-2nd-generation-cutoff-9.7197109>



PRÉSERVER LES ARCHIVES DU PROCESSUS D'ÉVALUATION INDÉPENDANT

Plusieurs experts ont discuté de la destruction imminente des témoignages de survivants et des dossiers compilés dans le cadre du Processus d'évaluation indépendant (PEI). Le PEI s'est déroulé entre 2007 et 2012 et a donné lieu à environ 38 000 réclamations. En septembre 2027, conformément à une décision de la Cour suprême du Canada, ces dossiers doivent être détruits. Les Survivants encore En Vie peuvent demander que leur dossier leur soit remis ou qu'il soit conservé par le NCTR ou par un autre organisme.⁴⁰ Jusqu'à présent, très peu de dossiers ont été demandés, et les experts ont discuté de moyens de les préserver. Logan décrit l'ampleur du problème : « Chaque fois que je fais une présentation à des Survivants ou à des membres de la communauté, il y a encore des gens qui ne sont pas au courant, ou qui ne réalisent pas, ou qui ne font pas le lien entre ce que sont les dossiers du IAP; que s'ils ont reçu une compensation, je ne pense pas que le récit global concorde toujours. » Logan aborde la question avec prudence : « C'est une perte énorme de les voir détruits », tout en étant consciente de la nature extrêmement sensible du matériel. Ayant travaillé sur des études portant sur le IAP et les Paiements d'Expérience Commune à la Fondation Autochtone de Guérison et à Legacy of Hope, elle observe : « Il y a des choses vraiment horribles là-dedans » et « le niveau de détail qu'ils devaient fournir pour recevoir le IAP était très, très intense. »

La destruction de ces dossiers constituerait une perte incalculable pour l'archive historique de ce qui s'est produit dans le système des Pensionnats Indiens, y compris l'identité de nombreux auteurs et la fréquence et la nature des abus commis. Le Conseil peut et doit promouvoir l'information concernant la destruction à venir et s'assurer que tous les survivants et leurs familles sont au courant des enjeux. Si les Survivants ne souhaitent pas que leurs dossiers soient conservés, aucune autre démarche n'est requise. Toutefois, s'ils ne savent pas encore ce qu'il adviendra de leurs dossiers et souhaitent les préserver, ils devront agir rapidement. Le Conseil peut, par l'entremise d'une campagne nationale, aider tous les survivants à comprendre la situation.

PRÉPARER DE NOUVEAUX DOCUMENTS ET DE NOUVELLES ÉTUDES

Le Conseil peut créer un réseau d'experts, leaders communautaires, praticiens et universitaires, afin de favoriser le dialogue et d'étudier l'état de la réconciliation et les voies à suivre. Des publications pourraient être produites, à l'instar des ouvrages collectifs coédités par la Fondation Autochtone de Guérison dans sa série de recherche, tels que *From Truth to Reconciliation* (De la Vérité à la Réconciliation) (2008), *Réponse, Responsabilité, et Renouvellement* (2009) et *Cultivating Canada*

40 Les détails de la situation et les démarches pour préserver les dossiers se trouvent ici : <https://nctr.ca/archives-and-collections/iap-adr-records/>.



(2011).⁴¹ La recherche et la collaboration pourraient s'inspirer des réseaux d'« amis universitaires » entretenus par des mécanismes des Nations Unies, comme le Mécanisme d'Experts des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones et le Mécanisme d'Experts sur le Droit au Développement.

À mesure que le Canada devient plus diversifié sur les plans religieux, ethnique et linguistique, il est important de reconnaître que les nouveaux arrivants, peu importe leur origine, jouent eux aussi un rôle clé dans la promotion de la réconciliation. Ils ont également la capacité, individuellement et collectivement, de contribuer à son recul sous diverses formes. Il est donc essentiel que tout le monde soit pleinement informé de l'histoire et des héritages persistants du colonialisme de peuplement, tout en recevant un enseignement clair sur le fait que les Premières Nations, les Inuit et les Métis demeurent des Détenteurs de Droits au sein de l'État. Un axe central consistera à préparer de nouveaux outils éducatifs destinés aux futurs citoyens. De manière générale, et en dehors du cadre de l'éducation formelle financée par l'État, Smith souligne la nécessité d'une meilleure éducation des immigrants/nouveaux arrivants concernant les histoires Autochtones. Le guide canadien de la citoyenneté de 2012 demeure pratiquement inchangé malgré les Appels à l'Action (93 et 94) et les promesses du gouvernement Libéral de revoir en profondeur le guide et l'examen de citoyenneté.⁴² À ce sujet, Fraser note : « Les milliers de nouveaux arrivants qui viennent au Canada chaque année n'ont aucune formation sur les histoires Autochtones dans ce pays, et certains pensent même que le Canada est le sauveur, n'est-ce pas ? Certaines de ces personnes viennent de pays où des génocides sont encore en cours. »

Newhouse plaide pour l'importance de documenter les initiatives locales déjà en cours, soulignant que « personne, à l'heure actuelle, ne répertorie ni ne met en valeur » le travail considérable de réconciliation qui se fait à l'échelle communautaire. Rendre ce travail visible aiderait à démontrer que la réconciliation n'est pas seulement un projet gouvernemental, mais bien une entreprise nationale à acteurs multiples. Regan a suggéré que le Conseil pourrait devoir s'associer à « des organisations provinciales, territoriales ou municipales clés qui font déjà ce travail », plutôt que de dupliquer des efforts existants à l'échelle régionale ou locale.

Carleton propose également d'agir aux niveaux municipal et régional dans le cadre d'une stratégie multiniveau à long terme, notamment en organisant des séries de conférences dans les bibliothèques publiques et en créant des expositions itinérantes sur la réconciliation pour les écoles

41 Livres et études peuvent être commandés ou téléchargés au Legacy of Hope : <https://www.legacyofhopestore.ca/collections/all>

42 Le guide peut être consulté ici : <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/corporate/publications-manuals/discover-canada.html/>.



ou les musées locaux. Il suggère aussi que le Conseil s'associe au NCTR afin d'élaborer un programme de certificats de Témoins Honoraires, semblable au Cours en Ligne Ouvert à Tous (MOOC en anglais)⁴³ Indigenous Canada, composé de 12 leçons, offert par l'Université de l'Alberta. Il pourrait s'agir d'un cours sur les Pensionnats Indiens et la réconciliation que les Canadiens pourraient suivre pour devenir Témoins Honoraires, et qui « viendrait avec un certificat et une épinglette du NCTR ».

Smith propose que le Conseil s'associe à Statistique Canada pour produire du matériel fondé sur des données statistiques : « des infographies annuelles sur divers enjeux, des rapports de recherche, des rapports de données sur la réussite scolaire, la justice, et d'autres sujets du même ordre ». Ce partenariat pourrait produire des résultats réguliers : « chaque année, à la Journée nationale de la TRC, il pourrait reproduire l'un de ces rapports et certaines infographies afin de nous permettre de voir ce qui se passe concernant les Appels à l'Action, la justice ou la surincarcération, l'inscription au primaire ou l'obtention du diplôme d'études secondaires ». Elle appelle à « une collaboration soutenue dans le cadre de l'engagement du Canada envers la TRC, la DNUDPA, la revitalisation des langues Autochtones, tout un ensemble d'engagements ».

43 Voir le cours ici : <https://www.ualberta.ca/en/admissions-programs/online-courses/indigenous-canada/index.html>.



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS SOMMAIRES



La réconciliation au Canada, 11 ans après le rapport final de la TRC, présente certains progrès démontrables, mais très inégaux, accompagnés d'un recul de nombreuses initiatives. On observe de réels changements normatifs en faveur de la réconciliation, particulièrement visibles dans l'éducation de la maternelle à la 12e année dans certaines provinces, ainsi que par l'entremise de la Journée du Chandail Orange et de la Journée Nationale de la Vérité et de la Réconciliation. Les universités ont, dans bien des cas, entrepris des réformes en matière de réconciliation. Les progrès locaux et municipaux ont été importants dans plusieurs régions, mais pas dans d'autres. Parmi les développements positifs figurent aussi l'intégration de la DNUDPA dans le droit fédéral et provincial (en Colombie-Britannique), l'adoption de la Loi sur les Langues Autochtones et la reconnaissance du génocide en 2022. La création de l'Enquête Nationale sur les MMIWG et de l'OSI constitue également un progrès.

Les Appels à l'Action de nature symbolique ou performative ont reçu davantage d'attention gouvernementale que ceux qui portent sur des changements structurels profonds. Les droits Autochtones « mous » ont été privilégiés par rapport aux droits « durs ». La Couronne, tant fédérale que provinciale, continue d'affirmer sa souveraineté, et l'autodétermination Autochtone par le retour des terres a peu progressé. Des formes de « réconciliation économique » ont été promues par des gouvernements qui n'honorent pas les traités ni le droit des Premières Nations, des Inuits et des Métis au consentement libre, préalable et éclairé.

Le financement de base des programmes pose problème. De nombreux programmes ont été abolis par le gouvernement fédéral, souvent sans aucun préavis, notamment le financement lié aux MMIWG et à l'identification et à la localisation des enfants Autochtones disparus. Cette insécurité budgétaire rend pratiquement impossible la planification à long terme de nombreux services essentiels pour les peuples et communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. D'importants écarts de financement et de résultats persistent dans des domaines comme l'éducation, la santé, les services sociaux et la justice. Le Principe de Jordan n'est pas respecté. Les Premières Nations, les Inuits et les Métis continuent d'être surreprésentés dans le système carcéral. Il existe un manque de volonté politique pour s'engager dans une « réconciliation fondée sur la mesure », en respectant les Appels à l'Action relatifs à la reddition de comptes sur les écarts de financement et de résultats entre le traitement réservé aux peuples des Premières Nations, aux Inuits et aux Métis et celui réservé aux colons. Sans données transparentes, il est très difficile de tenir les gouvernements responsables ; les progrès ne peuvent être évalués et les résultats ne peuvent être mesurés et analysés adéquatement.

De nombreux experts signalent également la persistance du racisme anti-Autochtone comme facteur causal de la détérioration du bien-être Autochtone. La réconciliation économique et l'accent mis sur les grands projets font en sorte que des peuples et communautés des Premières Nations, des



Inuits et des Métis peuvent être contraints d'échanger l'accès à une eau potable et à un environnement sain contre la participation à des projets d'extraction de ressources. Trop souvent, il ne s'agit pas d'un choix libre, mais du prix à payer pour accéder à des services de base que d'autres tiennent pour acquis. Les droits issus de traités ne sont donc pas respectés, au profit d'un programme néolibéral et assimilationniste, incompatible avec l'esprit de la réconciliation et contraire aux Appels à l'action. Le négationnisme des pensionnats a accompagné la mise en place de la TRC et a gagné en influence et en virulence. Cela a causé des torts aux peuples et communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis et a eu des effets particulièrement néfastes sur les Survivants.

RECOMMANDATIONS SOMMAIRES

Ce qui suit est une liste non exhaustive de certaines des principales recommandations formulées par les experts consultés, brièvement présentées ci-dessous :

Les experts recommandent que le Conseil et l'ensemble des ordres de gouvernement mettent l'accent sur la reddition de comptes, la mesure et la mise en œuvre. Cet accent doit inclure le suivi, la compilation et la publication annuelle, par le gouvernement fédéral, de données sur les écarts entre les populations Autochtones et non Autochtones dans des domaines tels que la protection de l'enfance, l'éducation, la santé et la justice. Un plan d'action devrait être élaboré en coordination avec le Conseil, être juridiquement contraignant et comprendre des échéanciers ainsi que des cibles concrètes et réalisables. Des conséquences prévues par la loi devraient s'appliquer si les gouvernements n'atteignent pas leurs objectifs et leurs échéances de mise en œuvre. Des évaluateurs Autochtones et des méthodologies propres aux Peuples Autochtones devraient être mobilisés pour suivre les progrès, y compris l'atteinte des cibles.

Le Conseil devrait faire preuve d'un leadership audacieux, allant au-delà de l'observation pour assumer un rôle de direction fort et indépendant afin d'orienter le Canada, de souligner tant les réussites que les échecs des gouvernements et de repousser les limites de la réconciliation. Le Conseil devrait tenir tous les ordres de gouvernement responsables. En plus de collaborer avec les acteurs du gouvernement fédéral et de la fonction publique, le Conseil devrait encourager les provinces à nommer un ministre responsable de la réconciliation. Le Conseil devrait créer une base de données des initiatives locales et municipales en matière de réconciliation et diffuser les pratiques exemplaires, en particulier pour les communautés rurales et de petite taille.

Le Conseil devrait mettre sur pied un réseau d'experts (universitaires, praticiens et leaders communautaires) afin de soutenir un dialogue et des recherches continus sur l'avancement de la réconciliation. Il devrait assurer une présence médiatique régulière pour promouvoir des discussions



nationales. Il devrait également créer un site Web riche en recherches et en documentation. Des documents réguliers, y compris des infographies (éventuellement en partenariat avec Statistique Canada), devraient être publiés, de même que des brochures plus longues et accessibles aux communautés, ainsi que des recueils ou des ouvrages collectifs plus détaillés.

À un premier niveau, le Conseil devrait continuer d'encourager la promotion des droits symboliques et « mous » comme des aspects valables de la réconciliation en soi. Toutefois, ceux-ci doivent aussi être clairement contextualisés comme des préalables à des formes de réconciliation plus concrètes et plus exigeantes dites « dures ». L'un ne doit jamais se substituer à l'autre. La mise en œuvre des droits durs, y compris la restitution des terres, l'autonomie gouvernementale Autochtone, la souveraineté et la compétence sur les ressources, est essentielle. La mise en œuvre doit être pleinement conforme à la DNUDPA et tous les ordres de gouvernement doivent pleinement respecter l'obligation d'obtenir le Consentement Libre, Préalable et Éclairé. Faire progresser la réconciliation ne doit pas être réduit à une simple consultation. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent offrir une véritable restitution financière pour les terres et ressources Autochtones spoliées, plutôt que de recourir à la « réconciliation économique » pour contraindre des communautés Autochtones chroniquement sous-financées à des relations extractives inéquitables sur leurs territoires traditionnels.

Les compressions gouvernementales dans le financement des programmes Autochtones doivent être rétablies. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent remplacer les subventions de projets à court terme et cycliques par un financement de base stable et pluriannuel, afin de permettre aux organisations et aux communautés Autochtones de planifier et de soutenir efficacement des initiatives de réconciliation. Le gouvernement fédéral doit rétablir les financements récemment supprimés pour les MMIWG ainsi que pour des organisations Autochtones comme le Comité Consultatif National sur les Pensionnats, les Enfants Disparus et les Sépultures Non Marquées. Le financement devrait également être rétabli pour les programmes consacrés à la recherche et à la localisation des enfants disparus provenant du réseau canadien des pensionnats, des écoles de jour, des hôpitaux Indiens et des sanatoriums. En matière de santé Autochtone, le gouvernement doit accroître le financement, les infrastructures et les services destinés aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis, notamment les services de santé mentale et de traitement, ainsi que rétablir intégralement le financement des programmes liés au Principe de Jordan. Le Conseil devrait encourager tous les ordres de gouvernement à faire progresser l'autodétermination Autochtone en appuyant les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans la conception, la prestation et la gouvernance de leurs propres services de santé.

Bien que les Appels à l'Action doivent jouer un rôle central dans le suivi des efforts de réconciliation



et dans la reddition de comptes des gouvernements, le Conseil devrait être ouvert à l'élargissement de la définition de la réconciliation afin d'y intégrer pleinement les définitions Autochtones et d'examiner attentivement la manière dont la réussite Autochtone est comprise par rapport aux normes de vie traditionnelles. Les enquêtes antérieures et subséquentes devraient également être intégrées, et la réconciliation doit être envisagée de façon holistique. Elle doit aussi être perçue comme un concept évolutif et dynamique, plutôt que statique et immuable.

Le Conseil, de concert avec tous les ordres de gouvernement, doit travailler avec diligence pour soutenir les communautés qui mènent des recherches et des fouilles sur le terrain afin de retrouver les enfants disparus. Un organisme ou une commission indépendante, à distance des gouvernements et dirigée par des Autochtones, doit être créé(e) pour travailler avec les communautés, partager les pratiques exemplaires et les former et les outiller afin qu'elles puissent accomplir le travail crucial d'identification de leurs proches disparus. Les principes de souveraineté des données Autochtones, y compris les principes OCAP (lorsque pertinents), doivent être pleinement respectés dans ces processus. Le financement et le soutien doivent être disponibles pour les fouilles visant des sépultures non marquées à chaque endroit où ont existé des pensionnats, des écoles de jour et des hôpitaux indiens. Le Conseil devrait collaborer avec toutes les parties concernées afin de réduire les obstacles à l'accès aux archives gouvernementales, ecclésiastiques et policières pour les chercheurs et pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Le Conseil doit travailler avec le gouvernement pour lancer une campagne nationale, bien financée, afin d'informer les Survivants de la destruction prévue en 2027 des dossiers du Processus d'Évaluation Indépendante (IAP en anglais). Les Survivants doivent avoir le choix de préserver ou non leurs témoignages, à la fois profondément traumatisants et historiquement essentiels.

Un renforcement de l'éducation et de la sensibilisation sociale doit être favorisé par l'obligation de cours universitaires sur l'histoire Autochtone, la colonisation et la réconciliation, ainsi que par l'exigence de formations supplémentaires pour le corps professoral universitaire en poste. Le guide canadien de la citoyenneté, devenu désuet, doit être entièrement revu, et des outils pédagogiques complémentaires devraient être créés pour les nouveaux arrivants. Le Conseil devrait travailler avec des organisations locales et provinciales afin d'élaborer du matériel curriculaire pour sensibiliser les élèves de la maternelle à la 12^e année à la réconciliation, en s'appuyant sur des modèles éprouvés et des pratiques exemplaires. Le financement et la formation devraient être élargis pour accroître la viabilité des langues Autochtones à titre de langues officielles.



Les experts demandent que le négationnisme soit combattu à tous les niveaux, local, provincial et fédéral, ainsi que par la société civile et les organisations religieuses. Les gouvernements et les Églises doivent jouer un rôle central dans la promotion de la vérité et la lutte contre le négationnisme. Le financement fédéral doit être rétabli afin de combattre le négationnisme et de garantir que la vérité soit priorisée. Le Conseil peut jouer un rôle national en faisant entendre une voix forte contre le négationnisme. Le racisme et les stéréotypes anti-Autochtones demeurent un problème grave partout au Canada et dans toutes les institutions. Le Conseil doit jouer un rôle de premier plan et d'orientation en travaillant avec les ordres de gouvernement, les Églises et la société civile pour surveiller et combattre le racisme et ses impacts graves et négatifs sur les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Les experts consultés ici espèrent que le Conseil pourra jouer un rôle de leadership en tant que voix nationale en faveur de la réconciliation, en s'opposant au négationnisme, en collaborant avec tous les ordres de gouvernement, en favorisant le dialogue et le rapprochement, tout en tenant le gouvernement fédéral responsable. Le Conseil ne devrait pas se limiter à surveiller, mais aussi contribuer à bâtir des outils robustes de mesure et de reddition de comptes, établir des repères et s'associer à des organisations partageant les mêmes valeurs partout au pays afin de faire progresser la vérité et la réconciliation. Le Conseil, soutiennent les experts, doit également être ouvert à des conceptions inclusives et évolutives de la réconciliation au-delà des Appels à l'Action. Un accent sur les relations à long terme, animé par le fait de bien vivre ensemble et de bien vivre selon des modalités résolument Autochtones propres à chaque société, doit être encouragé.



BIOGRAPHIES



AUTEUR DU RAPPORT

Le Dr David MacDonald est un colon indo-trinidadien et écossais du territoire visé par le Traité no 4, à Regina, Saskatchewan. Il est professeur titulaire de science politique à l'Université de Guelph et professeur associé honoraire à Waipapa Taumata Rau / Université d'Auckland. Il a auparavant été un Pūkenga Matua (maître de conférences principal) en Études Politiques à Ōtākou Whakaihu Waka / Université d'Otago, et a travaillé comme consultant universitaire pour la Commission de Vérité et Réconciliation du Canada. Il est co-titulaire (avec Sheryl Lightfoot) d'une subvention SSHRC portant sur les pratiques Autochtones d'autodétermination dans une perspective comparative. Parmi ses publications récentes figurent *Myths, History Wars, and Indigenous-Settler Relations in Canada and other Settler States* (Cambridge University Press, 2025) ; ainsi que deux ouvrages codirigés avec Emily Grafton, *On Settler Colonialism in Canada: Lands and Peoples* (Université de Regina Press, 2025) et *On Settler Colonialism in Canada: Relations and Resistances* (Université de Regina Press, 2025). Il achève actuellement la deuxième édition de *The Sleeping Giant Awakens: Genocide, Indian Residential Schools, and the Challenge of Conciliation* (Université de Toronto Press, 2027). Il est président du Comité sur le Statut de la Représentation et de la Diversité de l'International Studies Association.

EXPERTS CONTRIBUTEURS

Le Dr Sean Carleton est un historien colon rattaché aux départements d'histoire et d'études Autochtones de l'Université du Manitoba. Ses recherches portent sur l'histoire et l'économie politique de la scolarisation, du colonialisme et du capitalisme au Canada. Il est l'auteur de *Lessons in Legitimacy: Colonialism, Capitalism, and the Rise of State Schooling in British Columbia*. Il est également Membre du Collège de la Société Royale du Canada.

La Dr Karine Duhamel est une historienne Anishinaabe et membre d'Opwaaganasiniing (Red Rock Indian Band). Titulaire de diplômes avancés en histoire et en éducation, elle a été directrice de la recherche pour l'Enquête Nationale sur les Femmes et les Filles Autochtones Disparues et Assassinées (2018–2019) et a présidé le groupe de travail sur les données MMIWG2S + Plan d'Action National (2021). Depuis 2022, elle est Directrice de la Stratégie Autochtone au Conseil de Recherches en Sciences Humaines, où elle dirige la mise en œuvre des engagements fédéraux de financement de la recherche Autochtone. Elle agit aussi comme conférencière pour la Treaty Relations Commission of Manitoba, contribue à l'éducation en prévention de la violence et est chercheuse affiliée à l'Université du Manitoba.



La Dr Crystal Gail Fraser (Gwichyà Gwich'in) est historienne et professeure en études Autochtones à l'Université de l'Alberta. Ses travaux portent sur l'histoire Autochtone de la scolarisation coloniale, l'histoire orale, la gouvernance et la recherche menée par les communautés dans le Nord canadien. Elle est l'auteure de *By Strength, We Are Still Here: Indigenous Peoples and Indian Residential Schooling in Inuvik, Northwest Territories* et coautrice du best-seller national *Talk Treaty to Me: Understanding the Basics of Treaties and Land in Canada*. Sa recherche et son engagement public ont été reconnus par le Prix du Gouverneur Général pour l'Excellence en Recherche (2025). Elle dirige des projets centrés sur les survivants et ancrés dans les savoirs Autochtones, favorisant l'éducation du public, les méthodologies Autochtones et la recherche de la vérité.

La Dr Chelsea Gabel est directrice scientifique de l'Institut de la Santé des Peuples Autochtones aux Instituts de Recherche en Santé du Canada. Elle est professeure agrégée au Département d'études Autochtones et au Département de la santé, du vieillissement et de la société de l'Université McMaster. Métisse, originaire de Rivers, Manitoba, elle est citoyenne de la Manitoba Métis Federation. Elle détient une Chaire de Recherche du Canada de niveau 1 en Bien-Être Autochtone, Engagement Communautaire et Innovation. Ses recherches actuelles portent sur les politiques de santé Autochtone, la réconciliation et la santé, la santé et le bien-être métis, la gouvernance des données, la recherche fondée sur les arts, l'éthique et l'importance des relations intergénérationnelles.

La Dr Rachel Yacaaʔat George est nuučaanuʔ, des Premières Nations Ahousaht et Ehattesaht. Elle a grandi dans la région métropolitaine de Vancouver, en Colombie-Britannique, sur les territoires des peuples Musqueam, Skwxwú7mesh et Tsleil-Waututh. Elle est Professeure Adjointe en Études Autochtones à l'Université de Victoria et détient un doctorat en gouvernance Autochtone (UVic). Ses recherches portent principalement sur la politique Autochtone, la réconciliation, la justice et les voies de décolonisation par des pratiques narratives. Plus récemment, ses travaux explorent la gouvernance Autochtone côtière et le récit en lien avec le soin, la parenté et des formes relationnelles vivantes et fluides avec l'océan.

La Dr Eva Jewell est Anishinaabe de Deshkan Zibiing (Première Nation des Chippewas de la Thames) dans le sud-ouest de l'Ontario, avec une lignée paternelle issue de la Nation Oneida de la Thames. Ses recherches portent sur la réappropriation culturelle et politique Anishinaabe ainsi que sur les expériences Autochtones du travail et du care. De 2019 à 2023, elle a codirigé un rapport annuel largement cité pour le Yellowhead Institute sur la reddition de comptes du Canada en matière de réconciliation avec les peuples Autochtones. Elle est professeure agrégée au département de sociologie de Toronto Metropolitan University.



La Dr Sheryl Lightfoot (Anishinaabe, Lake Superior Band of Ojibwe, Keweenaw Bay) est une experte mondialement reconnue des droits Autochtones et de la politique mondiale, boursière 2026 de la Fondation Pierre Elliott Trudeau, et professeure titulaire en Science Politique ainsi qu'à la Munk School of Global Affairs and Public Policy de l'Université de Toronto. Elle est vice-présidente et membre nord-américaine du Mécanisme d'experts de l'ONU sur les droits des Peuples Autochtones (EMRIP en anglais), qu'elle a auparavant présidé. Ses travaux portent sur les relations Peuples Autochtones–États, les cadres de droits et l'autodétermination autochtone en politique mondiale.

La Dr Tricia Logan (Métisse) est Professeure Adjointe à l'Institute for Critical Indigenous Studies et à la School of Public Policy and Global Affairs de l'Université de la Colombie-Britannique. Sa grand-mère et des membres de sa famille ont fréquenté le pensionnat de Qu'Appelle à Lebret, Saskatchewan. Chercheuse et défenseuse des Survivants à l'échelle du Canada, elle a amorcé ses recherches sur les expériences Métisses dans les pensionnats à la Manitoba Métis Federation en 2000, puis a travaillé pour l'Aboriginal Healing Foundation, le Musée Canadien pour les Droits de la Personne, le Centre National pour la Vérité et la Réconciliation, et plus récemment comme Directrice Académique au Indian Residential School History and Dialogue Centre.

Le Dr Ian Mosby est Professeur Agrégé au Département d'Histoire de Toronto Metropolitan University. Il a codirigé, avec Eva Jewell, les rapports *Calls to Action Accountability* du Yellowhead Institute (2019–2023), qui suivaient les progrès du Canada dans la mise en œuvre des 94 appels à l'action de la TRC du Canada. Ses recherches actuelles examinent l'histoire de l'expérimentation médicale menée sur des peuples Autochtones dans les années 1960 et 1970.

Le Dr David Newhouse est Onondaga, de la communauté des Six Nations de la rivière Grand près de Brantford, Ontario. Il est Professeur Émérite d'Études Autochtones à l'Université Trent, au sein de la Chanie Wenjack School for Indigenous Studies and Business Administration de la School of Business Administration. Ses intérêts portent sur l'émergence de la société Autochtone moderne. Fort de plusieurs décennies d'enseignement, il a œuvré à créer des espaces de dialogue favorisant le « bien vivre ensemble » dans un monde partagé. Il a reçu de nombreux prix pour l'excellence de sa recherche, de son enseignement et de son service.

La Dr Eva Ottawa est une chercheuse Atikamekw Nehirowisiw de Manawan et Professeure Agrégée en Droit à l'Université d'Ottawa. Très engagée au sein de sa nation, elle a été Grande Cheffe pendant deux mandats (2006–2013). Elle est récipiendaire de la Médaille des Premiers Peuples du lieutenant-gouverneur du Québec, du Prix de thèse René-Lupien et de la Médaille du Barreau de Paris. À l'Université d'Ottawa, elle a joué un rôle central dans le Certificat en Loi Autochtone et dirige le programme depuis 2022. Elle est cochercheuse du projet Miromatisiwin, "Vers le bien-être" à



Manawan et collabore à la documentation de l'ordre juridique Innu auprès des Pekuakamiulnuatsh de Mashteuiatsh.

Le Dr Jeremy Patzer est titulaire d'une Chaire de Recherche du Canada en Droits Autochtones Comparés et Professeur Agrégé au Département de Sociologie et de Criminologie de l'Université du Manitoba. Citoyen de la Manitoba Métis Federation, il a des racines Métisses et Saulteaux dans la région du West Interlake de Manitoba. Ses recherches portent sur les droits autochtones et les formes de résolution politico-légal, de réparation et de protection des droits qui émergent dans les contextes d'États coloniaux.

La Dr Paulette Regan contribue à la recherche universitaire et aux politiques de recherche, à l'éducation en histoire publique et au dialogue sur la théorie décoloniale, l'éthique et les pratiques de réconciliation dans le plus grand contexte international des Droits Autochtones et des réparations étatiques. Ancienne directrice de la recherche à la Commission de Vérité et Réconciliation du Canada, elle a été chercheuse principale et rédactrice en chef du volume « Réconciliation » du rapport final de la TRC. Elle a également occupé ce rôle pour les rapports intérimaire et final de l'Interlocuteur Spécial Indépendant sur les Enfants Disparus et les Tombes et Lieux de Sépulture Non Marqués associés aux Pensionnats Indiens. Elle est l'auteure de *Unsettling the Settler Within: Indian Residential Schools, Truth Telling and Reconciliation in Canada* (Université de la Presse de la Colombie-Britannique, 2010), entre autres publications.

M. Douglas Sinclair, membre de la Première Nation de Peguis, à Manitoba, a lancé Indigenous Watchdog en février 2020 après trois années de développement. Il a siégé pendant 15 ans au conseil d'administration de Native Child and Family Services of Toronto, dont trois ans à titre de président, période durant laquelle la NCFST a négocié son mandat en Protection de l'Enfance avec le gouvernement de l'Ontario. Il a été coordonnateur torontois de l'Environics Research *Urban Aboriginal Peoples Study*, dirigeant une équipe ayant mené des entrevues auprès de participants des Premières Nations, Métis et Inuits sur leur expérience urbaine. Marié depuis 49 ans, il est père de trois filles et grand-père de quatre petits-enfants.

La Dr Malinda S. Smith est Vice-Rectrice Associée à la Recherche et Professeure de Science Politique à l'Université de Calgary. Ses travaux couvrent la politique internationale et comparée, avec un accent sur l'Afrique et la diaspora africaine, ainsi qu'une analyse rigoureuse de l'équité, du pluralisme et de la décolonisation dans l'enseignement supérieur. Elle est coauteure de *The Equity Myth* et codirectrice de *Nuances of Blackness in the Canadian Academy et Critical Concepts*. Elle a occupé des rôles consultatifs nationaux, notamment au Conseil de direction du Conseil de la SSHRC, sur les Statistiques de l'Immigration et de l'Ethnoculturalité de Statistique Canada, au Conseil Consultatif



Externe EDI d'Innovation, ainsi qu'au conseil de la Scarborough Charter (Vice-Présidente). Ses contributions ont été reconnues par une bourse de la Fondation Trudeau, un doctorat honorifique de l'Université Simon Fraser, le prix ISA–Canada Distinguished Scholar et un prix Distinguished Alumni de l'Université de l'Alberta.

La Dr Kisha Supernant (Métisse/Britannique) est directrice de l'Institute of Prairie and Indigenous Archaeology et Professeure au Département d'Anthropologie de l'Université de l'Alberta. Ses intérêts de recherche portent sur l'utilisation des technologies numériques en archéologie, l'archéologie Autochtone, la recherche menée par les communautés et les pratiques archéologiques centrées sur le cœur. La Dr Kisha Supernant collabore étroitement avec des communautés Autochtones de l'Ouest canadien, en mettant l'accent sur des relations de recherche éthiques et sur les Droits des Peuples Autochtones à leur patrimoine culturel. Au cours des dernières années, elle a aidé des communautés Autochtones à utiliser des technologies pour localiser et protéger des tombes non marquées.

La Dr Katherine B. Starzyk est Professeure de Psychologie à l'Université du Manitoba et membre fondatrice du Centre for Human Rights Research. Née en Pologne, elle intègre son identité de femme polono-canadienne à ses travaux. Ses recherches examinent les moyens de transformer les attitudes à l'égard des enjeux des droits de la personne, passés et présents, à l'aide de méthodologies variées, en collaboration avec étudiants de son laboratoire de justice sociale ainsi qu'avec des partenaires issus de diverses disciplines. Actuellement, aux côtés de collaboratrices et collaborateurs Autochtones et non Autochtones, la Dr Starzyk consacre une grande partie de son temps au Baromètre Canadien de la Réconciliation.

La Dr Paulette Steeves (Crie-Métisse) est archéologue Autochtone et Professeure de Géographie, de Géologie et de Gestion des Terres à l'Université Algoma. Elle a obtenu une Chaire de Recherche du Canada de niveau II en Histoire Autochtone, Guérison et Réconciliation pour les périodes 2019-2024 et 2024-2029. Ses recherches principales portent sur le Paléolithique autochtone de l'hémisphère occidentale, la réappropriation de l'histoire des Peuples Autochtones et de leurs territoires ancestraux. Elle a constitué d'importantes bases de données de sites archéologiques datant du Pléistocène dans l'hémisphère occidentale (les Amériques). Elle tisse les savoirs Autochtones issus des traditions orales et de l'art rupestre avec des données archéologiques appuyant une présence humaine très ancienne dans l'hémisphère occidentale, remontant jusqu'à 200 000 ans avant aujourd'hui. Son ouvrage *The Indigenous Paleolithic of the Western Hemisphere* a été publié en juillet 2021 et a reçu le prix Choice Outstanding Academic Title 2022 de l'American Library Association.



La Dr Vanessa Watts est Mohawk et Anishinaabe, Clan de l'Ours, des Six Nations de la rivière Grand, et Professeure Agrégée en Études Autochtones et en Sociologie à l'Université McMaster. Elle est titulaire de la Chaire Paul R. MacPherson en Études Autochtones ainsi que d'une Chaire de Recherche du Canada (niveau II) en Histoires Coloniales et Futurs Autochtones. Avec son équipe, elle explore les thèmes de la mémoire et de la transformation en favorisant l'éducation, la culture et la justice face aux histoires d'institutionnalisation dans les pensionnats et les sanatoriums pour la tuberculose, dans le cadre du projet « Re-Neighbouring as Reconciliation: Indigenous Stories of Resistance ». Cette recherche est financée par le Conseil de Recherches en Sciences Humaines du Canada, en partenariat avec le Centre National pour la Vérité et la Réconciliation.

Le Dr Andrew Woolford est Professeur de Sociologie et de Criminologie à l'Université du Manitoba, membre émérite du Collège de la Société Royale du Canada et ancien président de l'International Association of Genocide Scholars. Parmi ses ouvrages récents figurent *Genocide in Canada* (2026) et *Did You See Us? Reunion, Remembrance, and Reclamation at an Urban Indian Residential School* (2021), qu'il a codirigé. Il a contribué à des rapports destinés à la Commission de Vérité et Réconciliation du Canada ainsi qu'au dossier *Gottfriedson et al. v HMTQ*, portant sur le génocide par l'éducation assimilatrice. Il achève actuellement un ouvrage intitulé *Genocide with Nature* et amorce des recherches sur le Programme Britannique des Enfants Placés (British Home Child program).



ENTREVUES AVEC DES EXPERTS

- Sean Carleton, April 14, 2026 (Entrevue menée par David MacDonald)
- Karine Duhamel, April 13, 2026 (Entrevue menée par David MacDonald)
- Crystal Fraser, April 20, 2026 (Entrevue menée par David MacDonald)
- Chelsea Gabel, April 16, 2026 (Entrevue menée par David MacDonald)
- Rachel Yacaaʔat George, March 30, 2026 (Entrevue menée par David MacDonald)
- Eva Jewell, March 18, 2026 (Entrevue menée par David MacDonald)
- Sheryl Lightfoot, March 16, 2026 (Entrevue menée par David MacDonald)
- Tricia Logan, April 10, 2026 (Entrevue menée par David MacDonald)
- Ian Mosby, April 14, 2026 (Entrevue menée par David MacDonald)
- David Newhouse, March 20, 2026 (Entrevue menée par David MacDonald)
- Eva Ottawa, March 19, 2026 (entrevue menée par David MacDonald en français et traduite en anglais pour le rapport)
- Jeremy Patzer, March 20, 2026 (Entrevue menée par David MacDonald)
- Paulette Regan, April 19, 2026 (Entrevue menée par David MacDonald)
- Douglas Sinclair, April 15, 2026 (Entrevue menée par David MacDonald)
- Malinda Smith, April 21, 2026 (Entrevue menée par David MacDonald)
- Katherine Starzyk, April 14, 2026 (Entrevue menée par David MacDonald)
- Paulette Steeves, March 16, 2026 (Entrevue menée par David MacDonald)
- Kisha Supernant, April 8, 2026 (Entrevue menée par David MacDonald)
- Andrew Woolford, April 9, 2026 (Entrevue menée par David MacDonald)
- Vanessa Watts, April 13, 2026 (Entrevue menée par David MacDonald)



Conseil National
de Réconciliation